



Arctic Bay, Nunavut

# Rapport annuel 2020-2021



ᑭᓄᓐ-ᓇᓄᓐ ᐅᐱᓐᓇᓄᓐᓇᓄᓐᓇᓄᓐ ᓇᓄᓐᓇᓄᓐ  
Qulliq Energy Corporation  
Société d'énergie Qulliq  
Qulliq Alruyaktuqtunik Ikumatjutiit

## TABLE DES MATIÈRES

Profil de la Société .....	1
Vision, mission et principes directeurs .....	2
Lettre d'accompagnement .....	3
Mot du président du conseil d'administration .....	4
Mot du président .....	5
Faits saillants de nos activités en 2020-2021 .....	7
Contributions communautaires.....	8
Meilleure transparence à l'interne et à l'externe.....	9
Réponse à la pandémie de la COVID-19 .....	11
Perspectives pour 2021-2022 et le futur .....	11
Programmes de financement du gouvernement fédéral .....	13
Structure organisationnelle .....	14
Conseil d'administration.....	15
Comités du conseil d'administration .....	17
Âge des centrales électriques du Nunavut .....	18
Service des opérations.....	19
Fiabilité .....	19
Présentation de l'information sur le rendement.....	20
Rendement énergétique.....	21
Production .....	21
Distribution.....	22
Service de l'ingénierie.....	22
Projet de reconstruction de centrales électriques .....	22
Programme de facturation nette.....	23
Programme pour les producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels.....	23
Programme pour les producteurs d'électricité indépendants .....	24
Énergie de remplacement et énergie renouvelable .....	24
Géothermique .....	24
Petits réacteurs modulaires.....	25
Installations de chauffage centralisé .....	25
Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations.....	27
Santé et sécurité.....	27

Environnement .....	29
Service des installations.....	31
Ressources humaines .....	34
Affectation du personnel et recrutement .....	34
Relations de travail et relations avec les employés.....	34
Programmes d’embauche des Inuits .....	35
Projets en ressources humaines.....	37
Sommaire des emplois .....	38
Technologies de l’information .....	39
Service des finances.....	40
Réalisations du Service des finances en 2020-2021 .....	40
Points saillants du service des opérations et excédent accumulé.....	40
Points saillants des dépenses d’exploitation et d’entretien.....	41
Faits saillants de la situation financière.....	42
Sommaire des dépenses en immobilisations pour 2020-2021.....	42
Indicateurs clés de performance .....	43
Divulgateion de remise de créances en 2020-2021.....	43
Rapport de la direction.....	45
Rapport de l’auditeur indépendant.....	46
États financiers .....	50

## PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

La Société d'énergie Qulliq (SEQ) est une société d'État territoriale du gouvernement du Nunavut (« GN »). La Société a été fondée en 2001 sous le nom de Société d'énergie du Nunavut en vertu de la *Loi sur les entreprises de service énergétique du Nunavut*. Elle a été renommée Société d'énergie Qulliq en 2003. La *Loi sur les entreprises de service énergétique du Nunavut* a également été renommée la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* en raison des lois adoptées en mars 2003, qui ont élargi le mandat de la Société pour lui permettre de répondre à diverses problématiques liées à l'utilisation et à la conservation de l'énergie au Nunavut. En 2018, la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* a été modifiée de nouveau afin de permettre à la SEQ de faire l'acquisition d'énergie en vue du lancement des programmes des producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels ainsi que des producteurs d'électricité indépendants.

La SEQ fournit de l'électricité à environ 15 000 clients sur l'ensemble du territoire du Nunavut. La SEQ produit et distribue de l'électricité aux Nunavummiut grâce à l'exploitation de 25 centrales électriques autonomes au carburant diesel dans 25 collectivités, lesquelles ont une capacité installée totale d'environ 76 000 kW. La Société fournit également des services mécaniques, électriques et d'entretien des lignes électriques à partir de trois centres régionaux situés à Iqaluit, Rankin Inlet et Cambridge Bay. La Société exerce ses activités commerciales à partir de son siège social situé à Baker Lake et de ses bureaux d'Iqaluit.

La SEQ veille à l'atteinte des objectifs généraux prévus par la loi et soutient le ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq relativement aux enjeux intergouvernementaux et réglementaires. Elle a aussi pour mandat d'assurer la gestion des projets d'immobilisations qui la concernent et d'évaluer les possibilités qu'offrent des sources de production de remplacement.

Tous les besoins en électricité du Nunavut sont principalement comblés à partir de carburant diesel importé. Depuis le lancement du programme de facturation nette en 2018 et du programme pour les producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels en 2021, la SEQ a entrepris d'intégrer des systèmes d'énergie renouvelable à petite échelle au réseau électrique du territoire. Chaque collectivité du Nunavut possède son propre réseau indépendant de production et de distribution d'électricité. Il n'existe aucun réseau auxiliaire en cas de panne. La SEQ est la seule société d'énergie au Canada qui ne dispose d'aucune ressource d'électricité locale ni d'installations de distribution régionales, ce qui crée une dépendance considérable envers le carburant diesel.



Centrale électrique de Qikiqtarjuaq, construite en 2016

### NOTRE VISION

---

La vision de la Société d'énergie Qulliq consiste à offrir à la population du Nunavut une alimentation énergétique et des services sécuritaires, fiables, durables et économiques. Pour concrétiser sa vision, la SÉQ entend miser sur une main-d'œuvre qualifiée et responsable, représentative de la population du territoire et des valeurs de la Société inuite, de l'Inuit Qaujimagatuqangit et de *Turaaqtavut*, le document énonçant le mandat de la cinquième Assemblée législative du gouvernement du Nunavut. La SÉQ est gérée dans un souci de transparence, avec responsabilité et intégrité.

### MISSION

---

La SÉQ offre des services d'électricité sécuritaires, fiables et efficaces, et planifie ses activités de façon à pouvoir fournir aux Nunavummiut de l'énergie à prix abordable à long terme.

### VALEURS

---

Les valeurs sous-jacentes de l'énoncé de mission sont les suivantes :

La **sécurité** est la priorité de la Société, et le sera toujours. Cette priorité est reflétée clairement et constamment dans les communications, les politiques et les procédures des employés de la Société.

La **fiabilité** est la deuxième priorité, mais n'en est pas moins importante. Le mandat des activités quotidiennes de la Société est d'offrir un service sécuritaire et fiable à ses clients.

L'**efficacité** est visée dans toutes les activités d'exploitation et administratives de la Société. L'efficacité signifie l'intention de la SÉQ de respecter l'investissement dans la Société par les Nunavummiut et d'utiliser les ressources avec une attention particulière sur le bien-fondé et la valeur.

La Société d'énergie Qulliq est vouée à défendre le principe de traitement équitable et respectueux de ses employés et ses clients. La SÉQ reconnaît sa responsabilité de garantir la diversité et le respect au milieu de travail, pour que tous les employés bénéficient d'un milieu où la dignité et l'estime de soi de chacun sont valorisées, avec l'absence de commentaires, de matériel et de comportements offensifs.

Dans tous les aspects de ses activités, la SÉQ respecte les valeurs de la société inuite et adhère aux priorités énoncées par le gouvernement du Nunavut.



ᖃᓃᓕᓃᓃᓃ ᐆᓴᖃᓃᓃᓃᓃᓃᓃᓃ ᓃᓃᓃᓃᓃ  
Qulliq Energy Corporation  
Société d'énergie Qulliq  
Qulliq Alruyaktuqunik Ikumatjutiit

C. P. 250, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Le 26 août 2021

L'honorable Jeannie Ehaloak  
Ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq  
Assemblée législative du Nunavut  
926, voie Queen Elizabeth II  
C. P. 2410  
Iqaluit (Nunavut)  
X0A 0H0

Madame la Ministre,

Conformément au paragraphe 100(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je présente au nom du conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq le 20<sup>e</sup> rapport annuel pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021.

Le tout respectueusement soumis,

Keith Peterson  
Président  
Conseil d'administration  
Société d'énergie Qulliq

## MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'exercice financier de 2020-2021 a présenté beaucoup de difficultés pour la Société d'énergie Qulliq. Face à la pandémie globale, nos employés ont fait preuve d'un effort exemplaire pour réaliser le mandat de la Société d'approvisionner le territoire en électricité sécuritaire, fiable et abordable. Nous apprécions leur travail acharné et leur dévouement à s'assurer que la SÉQ demeure résiliente et efficace dans une situation en constante évolution.

La priorité absolue de la SÉQ est la sécurité. Tout en protégeant ses employés et les collectivités du danger de la COVID-19, la Société a supervisé des changements à l'équipe de direction pour que la SÉQ puisse s'améliorer et prospérer pendant la pandémie. En mai 2020, la SÉQ a accueilli trois nouveaux membres au conseil d'administration. L'équipe de direction bénéficiera des différentes compétences des nouveaux administrateurs, notamment dans les domaines de systèmes de carburant éloignés uniques, l'exploitation de centrales électriques et les compétences culturelles. Le conseil d'administration tient à remercier Rick Hunt, président-directeur général de la SÉQ, pour sa gouverne de la Société pendant une année mouvementée.

Au nom du conseil d'administration, nous sommes heureux de voir les progrès importants de la Société pour atteindre les objectifs énoncés dans la lettre d'attente de 2020-2021 de l'honorable ministre Jeannie Ehloak. Sa direction claire était précieuse et a permis à la SÉQ de s'aligner avec le mandat du gouvernement du Nunavut, Turaaqtavut. Forte des relations collaboratives existantes et nouvelles entre le ministère, le conseil d'administration et les parties prenantes privilégiées, l'équipe de direction de la SÉQ a réussi à respecter les principaux engagements énoncés dans la lettre. La SÉQ encourage des dialogues ouverts et transparents avec les clients pour garantir de toujours répondre à leurs besoins énergétiques.

En 2020-2021, le conseil d'administration s'est fixé la priorité absolue de créer un milieu de travail exempt de harcèlement. La Société a activement fait la promotion du respect en milieu de travail, ce qui restera une priorité permanente. Au cours de l'année, le gouvernement du Nunavut a mené une vérification interne des ressources humaines afin de fixer des objectifs et de trouver des domaines pouvant être améliorés. Le gouvernement du Nunavut était heureux avec le plan du développement professionnel des Inuits, l'outil de gestion du rendement et le programme de santé et de sécurité de la SÉQ. L'accent mis sur le développement professionnel a aidé nos employés inuits à progresser dans leur carrière. La SÉQ attend avec impatience de continuer l'amélioration de ses procédures internes en ressources humaines pour renforcer sa main-d'œuvre. La Société a aussi l'intention de faire une restructuration pour pouvoir améliorer l'offre de services.

La Société a respecté ses obligations financières du dernier exercice financier. En 2020-2021, la SÉQ a mis en œuvre plusieurs plans d'urgence pour faire progresser des projets d'immobilisations importants à Arctic Bay, Kugluktuk et Baker Lake. Le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique et d'autres sources de financement fédéral s'ajoutent aux ressources de la SÉQ pour investir dans de nouvelles centrales électriques et de rénovations qui se traduiront par des économies importantes pour les clients. Avec ses projets de rénovations critiques et de remplacements de centrales électriques à Cambridge Bay, Gjoa Haven, Igloolik et Iqaluit, pour lesquels les demandes de permis pour projet majeur sont en cours d'examen, et l'élaboration du programme de producteurs d'électricité indépendants, la SÉQ continue d'avancer vers sa vision d'un futur d'énergie propre et fiable au Nunavut.

Le nouveau programme pour les producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels, lancé en 2020-2021, offre aux Nunavummiut de nouvelles opportunités de générer de l'énergie renouvelable dans le territoire. Ce programme, jumelé au programme de facturation nette de la Société, a pour but de se rapprocher de l'indépendance et l'autonomie énergétique au Nunavut en réduisant la dépendance sur le carburant diesel.

À l'avenir, nous nous attendons à ce que des mesures proactives contre la COVID-19 demeurent un objectif important pour la direction de la Société. Nous anticipons qu'en 2021-2022 la pandémie continuera à toucher certaines activités et la réalisation de projets. Le conseil d'administration croit foncièrement au mandat de la Société visant à répondre aux besoins énergétiques actuels et futurs du Nunavut.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Keith Peterson  
Président du conseil d'administration

L'exercice financier 2020-2021 a été rempli de défis exceptionnels pour beaucoup de gouvernements, d'organismes, d'entreprises et de particuliers. Pour la SÉQ, soulignons les changements au sein de l'équipe de direction, notamment ma propre transition dans le poste de président-directeur général, les progrès dans le domaine du bouquet d'énergie de remplacement du territoire, le remplacement des infrastructures plus anciennes et le maintien de systèmes essentiels importants, tout en gérant la pandémie mondiale de façon sécuritaire. Malgré ces obstacles, la Société a maintenu son engagement à livrer de l'énergie de façon sécuritaire, fiable et abordable aux collectivités du Nunavut.

La priorité absolue de la SÉQ est la sécurité, et l'exercice 2020-2021 nous a donné l'occasion de démontrer notre expertise dans ce domaine. Les équipes de la Société ont travaillé ardemment pour répondre à des circonstances évolutives et pour instaurer efficacement de nouvelles procédures de déplacement, de prévention et de désinfection visant à maintenir la sécurité des employés et des collectivités contre la COVID-19. À titre d'exemple de pratiques entourant la COVID-19 qui nous ont aidés à surmonter les obstacles du dernier exercice financier, citons les annonces internes fréquentes pour les employés et les messages d'intérêt public clairs pour les clients. La communication ponctuelle et efficace suite aux restrictions imposées par l'administratrice en chef de la santé publique du gouvernement du Nunavut, avec la coopération et la patience des employés et des collectivités, est le fondement d'une sortie de crise aisée de nos opérations.

Malgré les difficultés de l'exercice 2020-2021, la Société a persévéré pour achever les projets d'immobilisations importants qui amélioreront la fiabilité de l'alimentation électrique et le service à la clientèle dans tout le territoire. La SÉQ a fait appel à ses compétences en planification d'urgence pour faire progresser les projets importants. Bien que les restrictions sanitaires publiques liées à la COVID-19 aient créé des obstacles, des progrès ont été réalisés pour la construction de la nouvelle centrale électrique à Arctic Bay, la conception de la nouvelle centrale électrique hybride solaire-diesel à Kugluktuk, et le contrat du nouveau siège social à Baker Lake. Nos équipes spécialisées ont achevé le remplacement de groupes électrogènes à Pond Inlet, et continuent leur travail de conception et de planification pour le remplacement de centrales électriques au diesel partout dans le territoire; elles témoignent de l'engagement de la SÉQ à s'adapter à la croissance et à répondre aux besoins énergétiques des collectivités éloignées.

L'obtention de support financier de la part du gouvernement fédéral pour les projets d'immobilisations permet de minimiser le fardeau financier pour les clients et de poursuivre le mandat de la Société de fournir de l'énergie à prix abordable aux résidents du territoire. Le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique du gouvernement du Canada a permis à la SÉQ de poursuivre le développement des projets d'immobilisations pendant l'exercice financier 2020-2021. Ce programme essentiel couvre une somme importante de nos coûts en immobilisations et contribue à la distribution d'électricité à prix abordable et aux économies pour les Nunavummiut.

L'objectif premier pour le dernier exercice financier était de se concentrer sur la valeur pour notre clientèle. La SÉQ a élargi ses stratégies progressives de service à la clientèle et de communication pour offrir efficacement nos programmes et services aux clients dans l'ensemble du territoire. Suite au lancement réussi de la facturation sans papier, approximativement 4 280 clients se sont inscrits à ce nouveau service de facturation pratique et écologique. La promotion en ligne plus fréquente et ciblée a davantage conscientisé les clients des programmes et initiatives de la SÉQ, tout en renforçant les relations précieuses avec nos publics.

La SÉQ a aussi passé la fin de l'exercice financier 2020-2021 à se préparer pour le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Société. Pour reconnaître l'engagement et le dévouement de la main-d'œuvre de la SÉQ, ainsi que le soutien de nos clients fiables, le 1<sup>er</sup> avril 2021 sera l'occasion de célébrer nos 20 ans de service à titre d'unique fournisseur d'électricité du territoire. Dans les semaines et mois avant la célébration d'anniversaire, la Société se refait progressivement l'image de marque pour mieux mettre en avant les employés assidus de la SÉQ et les communautés importantes du Nunavut.

En 2020-2021, la Société a lancé le programme pour les producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels. Ce nouveau programme permettra aux clients commerciaux et institutionnels actuels de vendre directement à la SÉQ l'énergie propre qu'ils produisent. L'objectif premier de l'initiative est de supporter les projets d'énergie renouvelable à l'échelle locale, et en même temps maintenir la priorité de réduire la dépendance du territoire au carburant diesel. Des consultations additionnelles et la

mobilisation véritable des gouvernements municipaux, des organisations inuites et du public sur la structure de fixation des prix permettront d’orienter le programme et faire avancer la transition du Nunavut vers l’énergie propre.

Tous les employés partagent la responsabilité commune de créer un milieu de travail de respect mutuel sécuritaire, exempt de harcèlement. En 2020-2021, le gouvernement du Nunavut a apporté des changements importants à la directive qui applique ce mandat au milieu de travail, et la SÉQ s’engage à soutenir tous les employés dans ce domaine. À l’automne de 2020, le Service des ressources humaines du gouvernement du Nunavut a effectué une vérification des meilleures pratiques chez la SÉQ. La vérification a permis de déterminer les domaines qui pourraient être améliorés ainsi que les domaines qui seraient considérés comme exemples pour les services. Suite à la vérification des meilleures pratiques et d’une mise à jour de la directive, la SÉQ travaille pour habiliter davantage les employés avec les outils nécessaires pour créer des changements positifs dans notre milieu de travail.

En général, pour l’exercice financier 2020-2021, la Société a pu surmonter des obstacles, malgré la pression inattendue et significative sur nos ressources limitées. En concentrant ses efforts sur le maintien des services essentiels pendant la pandémie globale, les employés de la SÉQ ont collaboré pour s’adapter aux conditions difficiles et en constante évolution du Nunavut. Pour le prochain exercice financier, le maintien de la livraison sûre et fiable d’électricité au Nunavummiut ainsi que l’amélioration continue du service à la clientèle continueront d’être les priorités absolues de la SÉQ.

Veuillez agréer l’expression de mes sentiments distingués.



Rick Hunt  
Président-directeur général  
Société d’énergie Qulliq

- Nomination de trois nouveaux membres au conseil d'administration
- Lancement du programme pour les producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels
- Suite de l'élaboration du programme pour les producteurs d'électricité indépendants
- Augmentation du nombre de clients du programme de facturation nette
- Continuation du programme d'économie d'énergie Énergie-futé
- Atteinte d'un taux de fiabilité de 99,94 %
- Réduction de la fréquence des pannes de courant de la SÉQ touchant les clients
- Modernisation du groupe électrogène à Pond Inlet
- Soumission des demandes de permis pour projet majeur pour les projets à Cambridge Bay, Gjoa Haven, Igloolik et Iqaluit
- Réception de financement en vertu du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique pour remplacer le groupe électrogène à Clyde River
- Fin de la phase de conception et commencement des travaux des projets de remplacement de la centrale électrique à Arctic Bay
- Réalisations de progrès pour le remplacement de la centrale électrique et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques à Kugluktuk
- Achèvement de l'évaluation sur la distribution électrique à Sanikiluaq et Resolute Bay
- Remplacement des lampadaires par des DEL à Pond Inlet, Kugaaruk, Resolute Bay, Igloolik et Grise Fiord
- Attribution et signature de contrat pour le nouveau siège social à Baker Lake
- Début des travaux de rénovation de la centrale électrique à Iqaluit
- Soumission de la demande de financement auprès du gouvernement fédéral pour effectuer davantage d'études géothermiques dans le territoire
- Participation renouvelée aux discussions avec le gouvernement fédéral sur les petits réacteurs modulaires
- Réalisations de progrès sur les installations de chauffage centralisé de Sanikiluaq et Taloyoak
- Études de faisabilité sur l'expansion du chauffage centralisé à Baker Lake et Iqaluit
- Signature d'un contrat de 20 ans avec la ville d'Iqaluit pour la connexion de quatre districts au système de chauffage
- Élaboration d'un plan d'exposition à la COVID-19 pour les employés qui retournent au bureau après les fermetures
- Achèvement d'évaluations environnementales de site à Cambridge Bay, Kugluktuk, Gjoa Haven et Igloolik
- Démantèlement du système de carburant de Grise Fiord
- Remise de deux remboursements aux clients en vertu du Fonds de stabilisation des prix du combustible
- Soutien apporté aux clients par le service à la clientèle pendant la réponse à la COVID-19
- Élaboration de protocoles internes pour les déplacements, la prévention et la désinfection contre la COVID-19
- Renforcement des capacités de visioconférence et de travail à distance pour respecter les restrictions sanitaires publiques
- Réception d'un certificat de reconnaissance par la Northern Safety Association
- 21 postes pourvus au moyen de concours ou de mutations internes
- Présentations sur la prévention du harcèlement et le respect en milieu de travail
- Participation de 32 employés inuits dans le cadre du programme de développement de carrière pour les Inuits
- Lancement d'options de facturation écologique sans papier pour les clients
- Création d'une nouvelle image de marque et amélioration de la promotion en ligne des projets et programmes de la SÉQ

## CONTRIBUTIONS COMMUNAUTAIRES

En tant que producteur et distributeur exclusif d'électricité au Nunavut, l'engagement de la SÉQ envers les Nunavummiut comprend le soutien et l'établissement de relations dans tout le territoire en participant activement aux événements communautaires et en apportant des contributions financières et en nature aux organismes communautaires et à but non lucratif. La SÉQ est fière du constant dévouement de ses employés face à ces événements communautaires et à leur mobilisation visant à mener leurs activités de manière socialement responsable.

Les pratiques commerciales de la SÉQ sont guidées par les valeurs sociétales inuites suivantes :

***Inuuqatigiittiarniq*** : Respect des autres, relations et attention portée aux autres.

***Tunnganarniq*** : Cultiver un bon état d'esprit en étant ouvert, accueillant et inclusif.

***Pijittirniq*** : Servir et pourvoir la famille et la collectivité.

***Aajiiqatigiinni*** : Prendre des décisions alimentées par la discussion et le consensus.

***Pilimmakharniq/Pijariuqharniq*** : Acquérir des compétences par l'observation, le mentorat, la pratique et l'effort.

***Havaqatigiingniq/Ikajuqatigiingniq*** : Travailler ensemble dans un but commun.

***Qanuqtuurniq*** : Être innovant et débrouillard.

***Avatiptingnik Munarittiarniq*** : Respecter la terre, la faune et l'environnement et en prendre soin.

## PIJITSIRNIQ

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, la SÉQ a soutenu les événements et organismes communautaires suivants :

- Cinéma Astro
- Festival des arts Alianait
- Hameau de Kingait

En 2020-2021, la SÉQ a constaté une diminution des demandes de dons et de commandite, probablement due à l'annulation et la remise d'événements suite aux restrictions sanitaires publiques changeantes liées à la COVID-19.

## PILIMMAKSARNIQ ET IKAJUQTIGIINNIQ

### BOURSE D'ÉTUDES LAURA ULLURIAQ GAUTHIER



La SÉQ accorde une bourse de 5 000 \$ à un ou une Nunavummiut remarquable ayant un très bon dossier scolaire et témoignant d'un engagement envers la participation à la vie de la collectivité. Remise chaque année, cette bourse rend hommage au rôle essentiel de Laura dans la fondation de ce qu'on appelle maintenant la Société d'énergie Qulliq, et à son sens de la communauté.

Jenna Kilabuk de Pangnirtung s'est vue décerner la bourse d'études Laura Ulluriaq Gauthier en 2020. Jenna est étudiante au programme de formation des enseignants au Nunavut offert au Collège de l'Arctique du Nunavut, et poursuit un baccalauréat en éducation avec un accent sur le renforcement de la langue et la culture inuites. Elle est une bénévole dévouée, mère de jeunes enfants et source d'inspiration pour les jeunes de sa communauté.

**Jenna Kilabuk, Pangnirtung**

## COMPÉTENCES NUNAVUT

La SÉQ reconnaît l'importance du secteur des métiers spécialisés et de la technologie pour la poursuite de ses activités. Pour cette raison, elle appuie activement et de longue date le programme Compétences Canada au Nunavut. La promotion qu'effectue la SÉQ pour le secteur des métiers spécialisés et de la technologie en tant que choix de carrière viable pour la jeune génération du Nunavut s'inscrit dans sa vision d'une main-d'œuvre compétente et représentative de la population du Nunavut. La compétition des compétences du Nunavut de 2020 n'a pas eu lieu en raison des risques liés à la pandémie de la COVID-19.

## AVATITTINNIK KAMATSIARNIQ

### ACTIVITÉS DE NETTOYAGE COMMUNAUTAIRE

La SÉQ soutient activement le grand nettoyage communautaire annuel du Nunavut. Cette activité de développement de la conscience communautaire, organisée par le ministère de l'Environnement du gouvernement du Nunavut, reçoit l'appui de la SÉQ, qui encourage ses employés à y participer. Au printemps 2020, les membres du personnel d'Iqaluit ont démontré leur sentiment d'appartenance à la communauté en prenant le temps d'aider de façon sécuritaire au grand nettoyage de la ville. Munis de gants et de sacs à ordures fournis par le ministère de l'Environnement du gouvernement du Nunavut, les employés de la SÉQ à eux seuls ont rempli plus de 30 sacs d'ordures. Les employés de Cambridge Bay se sont portés bénévoles pour recueillir les sacs à ordures et les grands articles sur le bord de la route pour les transporter au site d'enfouissement local.

### CAMPAGNE ÉNERGIE-FUTÉ

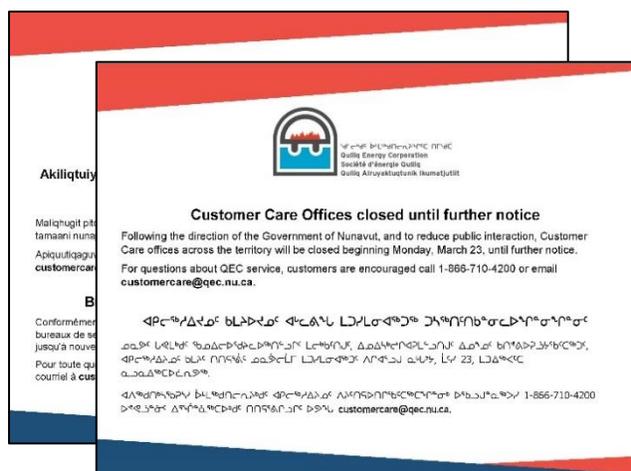
En partenariat avec le Secrétariat du changement climatique du gouvernement du Nunavut et la Société d'habitation du Nunavut, la SÉQ a poursuivi la campagne de sensibilisation « Énergie-futé », qui vise à sensibiliser le public à l'importance d'économiser l'énergie. Une vidéo populaire et une campagne correspondante dans les médias sociaux ont servi de fondement à la deuxième phase, qui s'est prolongée jusqu'au début de 2019. En 2020-2021, l'équipe Énergie-futé s'est penchée sur la planification d'occasions de mobilisation pour renforcer la campagne à l'échelle du territoire, avec l'intention d'un lancement sécuritaire pour le prochain exercice financier.



## MEILLEURE TRANSPARENCE À L'INTERNE ET À L'EXTERNE

La SÉQ continue de solidifier son organisation en instaurant la confiance à l'interne grâce à l'adoption de stratégies de communication progressives. En prenant les mesures nécessaires pour communiquer plus souvent et clairement les nouveaux projets, la nouvelle information et l'orientation, les employés, les clients et les collectivités sont mieux outillés pour partager la vision de la SÉQ.

## HAVAQATIGIINGNIQ/IKAJUQTIGIINGNIQ



### RÉPONSE À LA COVID-19

En 2020-2021, la communication régulière factuelle a joué un rôle important pour maintenir non seulement la sécurité, mais le confort des employés et des collectivités du Nunavut en transmettant les informations nouvelles ou actualisées sur la façon dont les mesures sanitaires publiques contre la COVID-19 affectaient les activités de la SÉQ. La communication régulière sur les dernières nouvelles des changements internes (comme les procédures critiques sur les déplacements et les mesures sanitaires publiques) directement aux employés et aux hameaux locaux a renforcé les relations

pertinentes.

### ANNONCES EN LIGNE AVEC LA NOUVELLE IMAGE DE MARQUE

En 2020-2021, la SÉQ a renouvelé ses efforts pour le lancement d'annonces ciblées en ligne qui font la promotion de ses programmes. L'utilisation tactique d'éléments avec la nouvelle image de marque a ajouté de l'attrait et de l'esthétique aux messages réguliers et nouveaux, et a aussi élargi la portée de la Société pour rejoindre les clients et le public (notamment les initiatives de recrutement pour le conseil d'administration et les demandes de bourses d'études). Les occasions de promotion payée dans les médias sociaux ont donné à la division des communications la plateforme pour lancer progressivement la nouvelle image de marque et montrer au public en ligne la valeur des employés et des collectivités du Nunavut. La SÉQ attend avec impatience d'examiner les données des médias sociaux au cours du prochain exercice financier pour mieux comprendre les retombées des annonces payées avec l'image de marque.

### PROMOTION D'UN MILIEU DE TRAVAIL EXEMPT DE HARCÈLEMENT

La SÉQ croit foncièrement à la valeur Ujjiqsuittiarniq, où les employés des services publics effectuent leur travail de façon courtoise et consciencieuse, et respectent les besoins et les valeurs de leurs collègues. En 2020-2021, sous la direction du conseil d'administration et des cadres supérieurs, la Société a appuyé à l'interne la politique révisée de Milieu de travail respectueux et exempt de harcèlement du gouvernement du Nunavut. Dans cette optique, la SÉQ a créé des affiches et des brochures propres à la Société qui donnent des informations détaillées pour permettre aux employés de trouver du soutien. Le matériel imprimé pour la promotion du respect au milieu de travail sera distribué aux bureaux de la SÉQ au cours du prochain exercice financier.

## RÉPONSE À LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Pendant l'exercice financier 2020-2021 entier, le gouvernement du Nunavut a déclaré un état d'urgence de la santé publique. À titre de seule fournisseuse d'électricité dans le territoire, la SÉQ était considérée comme un service essentiel pendant la réponse à la COVID-19, menée par l'administratrice en chef de la santé publique voulant maintenir la sécurité de tous les Nunavummiut. La SÉQ a maintenu son engagement à ce que la sécurité soit la priorité absolue en assurant le partage de renseignements ponctuels, factuels et solidaires avec tous les employés.

Pour respecter les mesures sanitaires publiques instaurées par l'administratrice en chef de la santé publique du gouvernement du Nunavut, la SÉQ a commencé l'exercice financier 2020-2021 avec une structure de travail à effectifs réduits. À l'exception du personnel du Service des opérations pour répondre aux demandes d'entretien, des opérateurs de centrale électrique désignés et des employés qui effectuaient les vérifications quotidiennes, tous les employés de la SÉQ ont été ordonnés de rester à la maison et de travailler à distance. La Société a travaillé assidûment pour doter le personnel du matériel nécessaire pour travailler à la maison, a créé des dispositions pour les absences pour soins d'enfant, et a transmis régulièrement des informations sur l'évolution de la situation de la COVID-19. En plus de fermer les entreprises non essentielles, l'administratrice en chef de la santé publique a imposé des mesures strictes sur les déplacements dans le territoire. La SÉQ a annulé tous les déplacements de travail non essentiels et a commencé à évaluer les demandes d'absences au cas par cas.

En juin 2020, alors que les employés retournaient au bureau, la Société a élaboré un plan pour le contrôle d'exposition selon les recommandations de l'administratrice en chef de la santé publique et la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs. Des évaluations des postes de travail ont été effectuées dans le cadre du plan de contrôle d'exposition, et des mesures de nettoyage additionnelles ont été entreprises pour protéger la santé et la sécurité des employés au travail.

Au début novembre 2020, le Nunavut a signalé les premiers cas positifs de la COVID-19 à Sanikiluaq, Rankin Inlet, Arviat et Whale Cove. Le 18 novembre 2020, le gouvernement du Nunavut a introduit des mesures obligatoires de deux semaines pour tout le territoire pour ralentir la propagation de la COVID-19 au Nunavut. La SÉQ a restauré l'initiative de travail à distance pour ses employés du territoire, à l'exception du personnel critique de l'exploitation et de l'entretien des centrales électriques. Une fois que les restrictions ont été allégées et qu'un nettoyage à fond ait été complété, les bureaux de la SÉQ à Iqaluit, Baker Lake, Rankin Inlet et Cambridge Bay ont commencé à rouvrir en début décembre. La plupart des collectivités touchées par la COVID-19 se sont rétablies après quelques semaines, à l'exception d'Arviat, où les restrictions furent en place jusqu'en mars 2021.

**DISTANCIATION PHYSIQUE À LA SÉQ**

- ▶ La distanciation physique (sociale) est obligatoire.
- ▶ Maintenez une distance de deux mètres (six pieds) des autres gens, ou placez une barrière entre vous, comme des cloisons, du plexi-verre, ou travailler dans un bureau privé.
- ▶ Les quarts de travail pourraient aussi être échelonnés.

**MASQUES FACIAUX À LA SÉQ**

- ▶ Non obligatoires quand la COVID-19 n'est pas présente dans le territoire.
- ▶ Les employés peuvent choisir de porter leur propre masque.
- ▶ Les masques ne sont efficaces qu'avec le lavage des mains et la distanciation physique.

**DÉSINFECTION À LA SÉQ**

- ▶ Les lingettes désinfectantes ou une solution désinfectante seront offertes pour nettoyer et désinfecter régulièrement l'équipement partagé.
- ▶ Nettoyez fréquemment les éléments touchés souvent, comme les robinets à boire, les poignées de porte, les interrupteurs d'éclairage et les téléphones cellulaires.
- ▶ Du désinfectant pour main sera disponible à tous les postes de travail.

**AUTOSURVEILLANCE À LA SÉQ**

- ▶ Avertissez votre superviseur le plus tôt possible si vous avez été exposé à la COVID-19 ou si vous avez des symptômes de maladie.
- ▶ Les employés qui présentent des symptômes ne devraient pas se présenter au travail.
- ▶ À la discrétion des autorités de la santé publique, les employés qui ont contracté le virus devront rester en quarantaine.

## PERSPECTIVES POUR 2021-2022 ET LE FUTUR

La COVID-19 a eu des répercussions importantes sur les activités de la SÉQ en 2020-2021. Pour l'exercice financier à venir, la Société continuera de répondre efficacement et effectivement aux défis de la pandémie globale pour assurer la sécurité des employés et des collectivités du Nunavut.

À l'avenir, la SÉQ maintiendra son engagement à livrer de l'électricité de façon sûre et fiable sur tout le territoire, avec le remplacement et la modernisation des centrales électriques au diesel grâce au financement généreux du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique du gouvernement du Canada. La sécurité financière accrue permet à la Société de continuer à fournir un service

en électricité abordable, de minimiser l'incidence financière des projets d'immobilisations sur les précieux clients, et aussi de renforcer les fondations pour une croissance continue dans tout le Nunavut.

La SÉQ nécessitera le soutien financier continu du gouvernement du Canada pour élargir son réseau d'énergie propre au-delà de ses initiatives actuelles. Entre-temps, les équipes spécialisées de la SÉQ continueront d'être assidues dans sa recherche de nouvelles occasions économiques afin d'incorporer des systèmes d'énergie renouvelable à l'approvisionnement énergétique du Nunavut et de créer des programmes pour promouvoir la propriété locale et l'intendance environnementale. Ces initiatives, qui rapprochent le territoire vers l'objectif d'énergie propre et favorisent l'autonomie énergétique, témoignent de l'engagement de la Société de satisfaire les besoins à long terme des Nunavummiut.

L'équipe du conseil d'administration, du président-directeur général et des cadres supérieurs de la Société répond aux objectifs stratégiques immédiats et à long terme, qui visent tous à créer une main-d'œuvre représentative du Nunavut dans un milieu de travail sécuritaire et respectueux. En plus de ces efforts concentrés, la SÉQ maintient son engagement à l'amélioration de la satisfaction de la clientèle avec des pratiques affirmées de communication claire et transparente et avec l'élargissement des stratégies solides de relations communautaires. Pour répondre aux besoins énergétiques actuels et renforcer les capacités futures, la transparence et la responsabilité sont aussi toujours au premier plan des activités de la SÉQ.

### FONDS POUR L'ÉNERGIE DANS L'ARCTIQUE

Le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique est un programme de financement du gouvernement fédéral visant à améliorer l'efficacité et la fiabilité énergétiques dans le Nord. Il est offert par Infrastructure Canada dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada. Le fonds fournira à la SÉQ jusqu'à 175 millions de dollars dans le cadre d'une entente à coûts partagés selon une proportion de 75/25.

Dans le cadre de cette initiative d'envergure dans le secteur de la construction, la SÉQ a établi des projets complets de reconstruction de centrales électriques et de remplacement des groupes électrogènes un peu partout sur le territoire, dans les communautés qui en ont le plus besoin. Ces mises à niveau permettront le remplacement d'infrastructures vieillissantes et feront en sorte que la SÉQ sera en mesure de répondre aux besoins en énergie des collectivités du Nunavut. La SÉQ donnera plus de détails sur les projets au fur et à mesure que ceux-ci recevront du financement.

En 2020-2021, la SÉQ a reçu officiellement le financement du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique affecté au remplacement du groupe électrogène à Clyde River. À ce jour, un projet pour une nouvelle centrale électrique hybride diesel-solaire à Kugluktuk et huit projets de rénovations de génératrices au carburant diesel dans cinq autres communautés éloignées (Rankin Inlet, Chesterfield Inlet, Coral Harbour, Pond Inlet et Whale Cove) ont été approuvés pour le financement par le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique.



**Centrale électrique de Kinngait, construite en 2018**

Ministre responsable  
de la SÉQ  
Jeannie Ehaloak

Président du conseil  
d'administration  
Keith Peterson

Président-directeur général  
Rick Hunt

Vice-président  
Jamie Flaherty

Directeur  
par intérim,  
service des  
ressources  
humaines et du  
développement  
organisationnel  
Alex Cook

Directeur, service  
de l'ingénierie  
Taufik Haroon

Directeur,  
Service des  
opérations  
Bill Nippard

Directeur  
financier  
par intérim  
Srinivasan  
Ramaswamy

Directrice  
par intérim,  
service  
des affaires  
générales  
Sheila Papa

Directeur par  
intérim, service  
de la santé, de  
la sécurité, de  
l'environnement  
et des  
installations  
Cheryl Wells

Directeur, service  
des technologies  
de l'information  
John Geary

Conseiller  
juridique  
Denford  
Madekufamba

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq sont nommés par le ministre responsable de la SÉQ. En vertu de la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq*, le conseil d'administration doit être formé d'au moins six administrateurs et d'un maximum de dix. Les mandats des membres du conseil d'administration sont décalés et durent jusqu'à trois ans. La Société peut ainsi assurer la continuité de ses activités tout en favorisant la croissance sur le plan de l'expérience et des connaissances. En 2020-2021, la SÉQ a nommé trois nouveaux membres au conseil d'administration, et déployé des efforts pour le recrutement de nouveaux membres à la fin de l'exercice financier. De nouveaux membres du conseil d'administration de la Société seront nommés d'ici automne 2021. Au 31 mars 2021, les membres actuels sont les suivants :

### **Keith Peterson, président du conseil d'administration**

Keith Peterson est un ancien ministre du gouvernement du Nunavut et député représentant Cambridge Bay. Il était responsable des portefeuilles des Finances, de la Justice et de la Santé, en plus d'avoir été ministre responsable de la SÉQ. Il a également été maire de Cambridge Bay pendant deux mandats et a occupé divers postes au sein d'autres conseils d'administration des secteurs public et privé. Il possède une vaste expérience à titre de dirigeant de ministères, de sociétés territoriales, de gouvernance de conseils d'administration et de relations communautaires. Il vit à Cambridge Bay.

### **Andrew Nakashuk, vice-président du conseil d'administration**

M. Andrew Nakashuk est membre actif de comités, d'organisations et de conseils d'administration depuis de nombreuses années à Pangnirtung, dans la région de Baffin et ailleurs au Nunavut. En ce moment, il est président du conseil de la Commission d'aménagement du Nunavut et à ce titre, il anime les consultations communautaires et les réunions de planification. M. Nakashuk a occupé de nombreux postes en rapport avec la terre, notamment à titre d'agent de la conservation et des pêches, de surveillant d'ours et de guide-interprète. Il a suivi des cours en gestion d'urgences environnementales et en gestion de recherche et sauvetage, ainsi que divers cours par l'intermédiaire de la GRC. M. Nakashuk vit à Pangnirtung.

### **Martha Lenio**

Martha Lenio fait bénéficier le conseil d'administration de la SÉQ de son bagage en économie de l'énergie renouvelable à l'échelle mondiale. À titre de spécialiste de l'énergie renouvelable auprès du Fonds mondial pour la nature (Canada), les connaissances de Dre Lenio en technologies énergétiques renouvelables et en solutions énergétiques intègrent l'environnement arctique que dessert la SÉQ. À ses dix années d'expérience internationale en applications d'énergie solaire viennent se greffer un doctorat en génie photovoltaïque de l'Université de Nouvelle-Galles-du-Sud ainsi qu'un baccalauréat en sciences appliquées de l'Université de Waterloo. Dre Lenio vit à Iqaluit.

### **Nastania Mullin**

Nastania Mullin a obtenu son doctorat en jurisprudence du programme de droit du Nunavut. M. Mullin a obtenu un baccalauréat en commerce de la Gold Coast, en Australie, et a complété son dernier semestre à Paris, en France, avec une majeure en marketing. Il est également diplômé en administration des affaires du St. Lawrence College, en Ontario. Son expérience en planification de la viabilité et sa participation à l'équipe de négociation du Secrétariat à la dévolution, et ses antécédents en tant que conseiller principal du sous-ministre et directeur de la politique et la planification lui permettent de faire bénéficier le conseil de ses compétences de raisonnement stratégique, d'élaboration de politiques, et de bonne gouvernance. Il a voyagé et travaillé dans toutes les collectivités du Nunavut, et possède de ce fait une connaissance approfondie du territoire. Il est également membre du conseil d'administration de la Société de crédit commercial du Nunavut. M. Mullin vit à Iqaluit et est père de trois enfants.

### **Roxanne Ruediger**

M<sup>me</sup> Roxanne Ruediger est comptable professionnelle agréée (CPA). Elle fait partie du conseil d'administration de la SÉQ depuis le mois d'octobre 2018. Elle a obtenu le titre de comptable en 2015 et a été la deuxième Inuk à obtenir le titre d'experte-comptable et la première femme autochtone à obtenir le titre par l'association des CPA des TNO/NU. Elle possède une vaste expérience à des postes de gestion et de direction, auprès du gouvernement du Nunavut et de Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI), en plus d'avoir été membre active de divers comités. M<sup>me</sup> Ruediger, originaire de Baker Lake, vit à Ottawa et dirige le Service des finances de Ontario Native Women's Association.

### **Sheena Akoomalik**

Sheena Akoomalik compte plus de 15 ans d'expérience au ministère des Services communautaires et gouvernementaux du Nunavut. Travaillant principalement à la Division des produits pétroliers, elle possède une vaste expérience directe des systèmes de carburant qui alimentent le territoire. Plus récemment, elle a été élue à l'Administration scolaire de district dans sa collectivité de Pond Inlet. Artiste primée du théâtre, Mme Akoomalik est la fondatrice et directrice de la troupe Tununiq-muit Theatre qui a présenté des spectacles culturels à des touristes du monde entier. Le conseil d'administration de la Société bénéficiera des solides compétences axées sur la collectivité de M<sup>me</sup> Akoomalik et de sa vaste compréhension des traditions, de la culture et de la langue inuites.

### **Okalik Egeesiak**

Okalik Egeesiak possède des connaissances approfondies des ententes sur les revendications territoriales des Inuits au Canada et à l'étranger. Plus récemment, elle a été présidente du Conseil circumpolaire inuit et, avant cela, présidente de la Qikiqtani Inuit Association. Au cours de sa carrière, Mme Egeesiak a occupé des postes clés à l'Inuit Tapiriit Kanatami, à la Nunavut Tunngavik Incorporated et au ministère des Ressources humaines du gouvernement du Nunavut. Elle habite actuellement à Iqaluit. Ancienne membre et membre actuelle de nombreux organismes et conseils d'administration bénévoles, elle siège actuellement à la Fondation des jeunes et des enfants de l'Arctique et à l'Inuit Communications Systems; elle est également présidente internationale de la Commission Pikialasorsuaq. Inuite bilingue sensible aux différences culturelles, M<sup>me</sup> Egeesiak est la présidente de Makibi Consulting à Iqaluit.

### **Marvin Dion**

Fort de 40 ans d'expérience en tant qu'opérateur de centrale électrique et surintendant au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, Marvin Dion fera profiter le conseil d'administration de la SÉQ de son excellente compréhension de la production d'électricité. Il travaille actuellement comme contremaître chez Sarliaq Holdings à Rankin Inlet. M. Dion était anciennement le maire de Coral Harbor, puis il a occupé le poste de maire adjoint pendant un mandat. Au fil des ans, il a également siégé à de nombreux conseils régionaux de Keewatin et Kivalliq et il continue d'appuyer plusieurs groupes communautaires.

## COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET COMITÉ DE L'IQ

Le Comité des ressources humaines et de l'IQ formule des recommandations concernant la main-d'œuvre organisationnelle de la Société. Il examine les questions de ressources humaines et de rémunération et d'avantages sociaux se rapportant à tous les employés de la SÉQ. En outre, le comité évalue les programmes et les initiatives liés à l'emploi des Inuits, la formation et le perfectionnement professionnel, les relations avec les employés et les relations de travail, l'application des diverses conventions collectives, ainsi que les initiatives visant à améliorer le rendement et les capacités des employés.

### COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION

Le Comité des finances et de la vérification aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités financières et de surveillance et reddition de comptes envers la Société, ses parties prenantes, le gouvernement du Nunavut et les clients. Le comité facilite les communications entre le conseil d'administration et le vérificateur externe, et est l'organe décisionnel concernant les activités de l'auditeur interne.

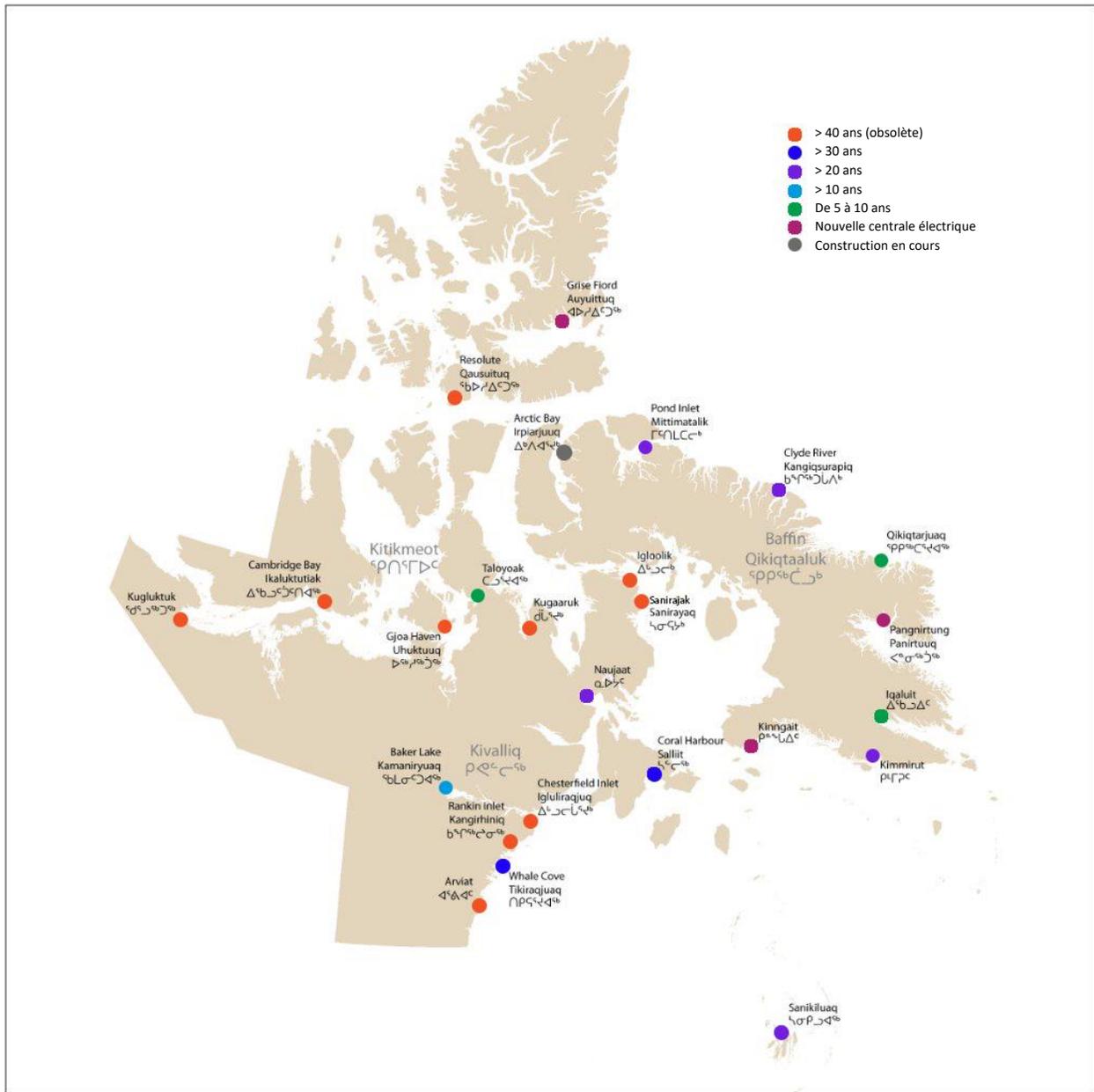
### COMITÉ SUR LES ÉNERGIES DE REMPLACEMENT

Le Comité sur les énergies de remplacement présente ses recommandations au conseil d'administration sur la viabilité des technologies d'énergie de remplacement ou renouvelable dans le Nord. Il commente également les options et les sources de financement des projets d'aménagement, des projets pilotes, des initiatives de recherche, des possibilités de collaboration et sur des mandats de soutien ou des mandats chevauchants d'autres organisations.

### COMITÉ DE GOUVERNANCE

Le comité de gouvernance a comme fonction principale de veiller à ce que le conseil d'administration de la SÉQ maximise son efficacité et demeure au fait des meilleures pratiques en matière de gouvernance pour l'élaboration de stratégies efficaces de supervision et de reddition de comptes à la Société et à ses actionnaires.

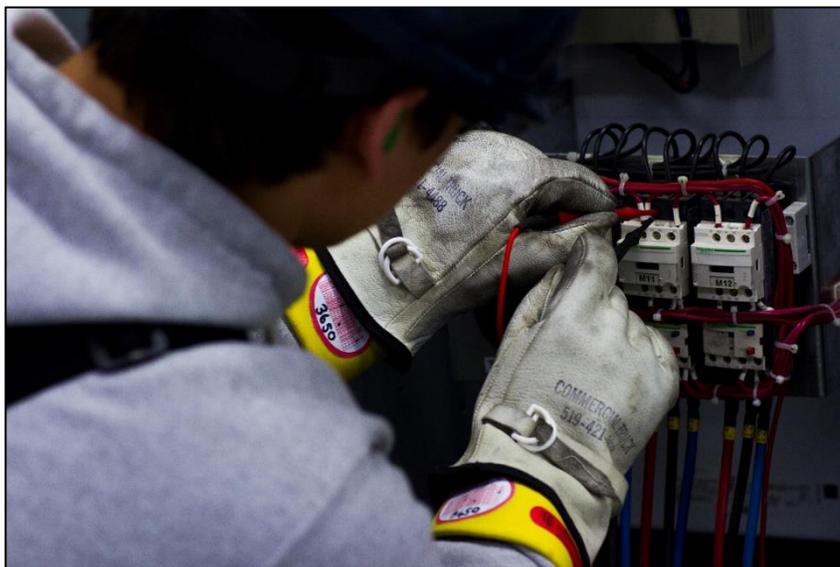
# ÂGE DES CENTRALES ÉLECTRIQUES DU NUNAVUT



## SERVICE DES OPÉRATIONS

Le Service des opérations est chargé de produire et de distribuer de l'électricité sûre et fiable à toutes les collectivités du Nunavut. Chaque collectivité possède sa propre centrale électrique, exploitée par des employés qui vivent au sein de la collectivité. Les employés de la centrale électrique de la collectivité sont appuyés par des électriciens, des mécaniciens et des techniciens de lignes électriques basés dans les centres régionaux de Cambridge Bay, Iqaluit et Rankin Inlet.

Le Service des opérations poursuit la mise sur pied d'une équipe responsable possédant l'expertise et la volonté de régler les problèmes d'exploitation posés par l'environnement, des infrastructures vieillissantes et une demande croissante de solutions en matière d'énergie renouvelable. En plus de sa responsabilité de base, soit la production et la distribution de l'électricité sur le territoire, le Service des opérations travaille en étroite collaboration avec le Service de l'ingénierie, le Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations et avec le Service des finances afin de faciliter et de mettre en œuvre le plan d'immobilisations de la SÉQ.



**L'entretien électrique est nécessaire pour assurer la fiabilité du réseau sur l'ensemble du territoire.**

## FIABILITÉ

Fournir un approvisionnement en électricité fiable aux Nunavummiut est l'une des grandes priorités du Service des opérations. En 2020-2021, la SÉQ a enregistré un taux de fiabilité de 99,94 % sur l'ensemble du territoire, une faible diminution par rapport au dernier exercice financier, malgré des difficultés liées à l'exploitation d'un service essentiel pendant une pandémie globale. Le Service des opérations s'efforce constamment d'améliorer la fiabilité de l'alimentation électrique, de répondre à la demande accrue en électricité et de faire face aux contraintes de l'infrastructure électrique de la SÉQ.

La SÉQ calcule le taux de fiabilité en se fondant sur le nombre d'interruptions de service planifiées et imprévues survenues durant l'année, ainsi que sur la durée de ces interruptions. Pour ce faire, elle s'appuie sur les lignes directrices de l'Association canadienne de l'électricité en matière de fiabilité. Des interruptions planifiées se produisent lorsque des travaux sont nécessaires sur l'équipement hors tension de la centrale électrique ou sur un réseau de distribution hors tension afin d'aider à assurer la sécurité de l'équipe d'exploitation et d'entretien de la SÉQ. Les interruptions imprévues se produisent généralement en raison de conditions météorologiques défavorables, de facteurs externes ou de pannes d'équipement inattendues.

**Au cours de l'exercice financier 2020-2021, les collectivités suivantes ont eu l'alimentation électrique la plus fiable sur le territoire :**

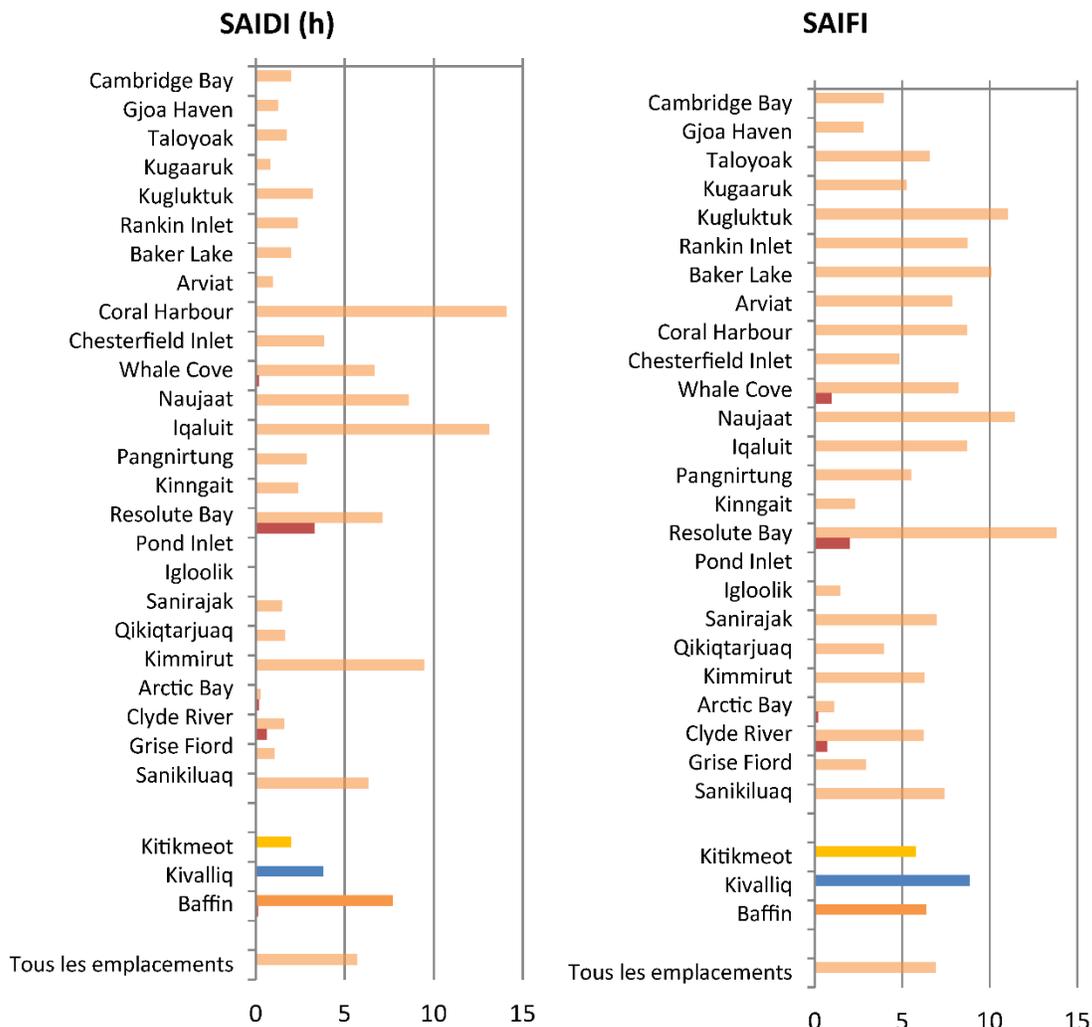
- Kugaaruk, Arviat, Pond Inlet, Igloolik, Arctic Bay et Grise Fiord ont toutes enregistré un taux de fiabilité de 99,99 %.
- Globalement, le client moyen de la SÉQ a été touché par 6,90 pannes de courant, une amélioration par rapport à l'exercice financier précédent. Le client moyen de la SÉQ a connu des interruptions de service de 5,67 heures, une légère augmentation par rapport à l'exercice financier précédent en raison de deux pannes de courant touchant la ville entière d'Iqaluit. Les deux pannes d'électricité reliées à la centrale électrique au carburant diesel étaient le

résultat d'un problème avec la pression de carburant, ce qui a causé un retard dans le redémarrage des moteurs disponibles et la restauration de l'électricité pour la ville.

- Le Service des opérations continue d'améliorer ses pratiques opérationnelles et d'entretien grâce à des inspections proactives des centrales électriques et des équipements.

## PRÉSENTATION DE L'INFORMATION SUR LE RENDEMENT

Le Service des opérations recense les données de rendement pour produire des statistiques sur les interruptions de service survenues chaque année. On entend par « interruption de service », ou « coupure de courant », la perte d'approvisionnement en électricité provenant du réseau électrique de la SÉQ à ses clients. La présentation de l'information sur le rendement en matière d'interruptions de service permet à la SÉQ de déterminer la qualité et l'efficacité de ses réseaux de services publics et de distribution et peut lui indiquer les zones nécessitant une amélioration. Chaque année, la SÉQ mesure les indicateurs de rendement tels que **L'indice de fréquence moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIFI)** pour les clients et **l'indice de durée moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIDI)** pour les collectivités. Ils sont fondés sur des mesures standard de rendement de l'industrie des services publics. Les tableaux ci-dessous indiquent les résultats de cette analyse. Les statistiques de fiabilité ci-dessous témoignent de l'engagement de la SÉQ à offrir un approvisionnement en électricité sûr et fiable à tous les Nunavummiut.



L'indice de fréquence moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIFI) indique le nombre moyen d'interruptions par client dans chaque collectivité et région entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021. Le nombre moyen d'interruptions est calculé en divisant le nombre total d'interruptions de service de clients par le nombre total de clients desservis. Les interruptions imprévues sont en orange. Les interruptions prévues sont en rouge. En 2020-2021, le SAIFI s'est chiffré à 6,90 interruptions par client en moyenne, soit une diminution par rapport à l'exercice précédent.

L'indice de durée moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIDI) indique la durée moyenne des interruptions (en heures) du réseau de la SÉQ dans chaque collectivité et région du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021. La durée moyenne d'interruption est calculée en divisant la somme de toutes les durées d'interruption des clients par le nombre total de clients desservis. Les interruptions imprévues sont en orange. Les interruptions prévues sont en rouge. En 2020-2021, le SAIDI s'est chiffré à 5,67 heures par client en moyenne, soit une augmentation par rapport à l'exercice précédent.

## RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre du plan d'immobilisations de la SÉQ, la Société continue d'investir dans des équipements de centrales électriques qui contribueront à améliorer le rendement énergétique et à réduire la consommation de combustible. Les améliorations du rendement énergétique sont réalisées grâce à une combinaison de groupes électrogènes plus modernes, d'améliorations dans les pratiques d'entretien du matériel et de modifications aux systèmes d'automatisation et de contrôle des centrales électriques. Ces initiatives assurent un fonctionnement optimal des centrales électriques tout en répondant à la demande quotidienne en électricité de chaque collectivité.

En 2020-2021, le taux de rendement énergétique de la SÉQ était de 3,74 kilowattheures par litre, ce qui constitue une légère baisse par rapport aux trois derniers exercices financiers. Malgré l'infrastructure vieillissante de la SÉQ et les bris périodiques de l'équipement, le Service des opérations continue d'améliorer ses taux de rendement énergétique. Bien que la SÉQ dépende principalement du carburant diesel pour la production d'électricité, elle s'efforce de réduire la quantité de carburant diesel nécessaire pour produire de l'électricité, ce qui réduit ainsi ses émissions de gaz à effet de serre.

## PRODUCTION

Pour gérer les défis présentés par l'infrastructure vieillissante sur tout le territoire, le Service des opérations respecte strictement un programme d'entretien sur tous les équipements des 25 centrales électriques. Le Service des opérations collabore avec le Service d'ingénierie pour améliorer les infrastructures de la centrale électrique existante et construire de nouvelles centrales électriques. En 2020-2021, le Service des opérations a travaillé avec le Service de l'ingénierie afin de mettre en service un nouveau groupe électrogène à Pond Inlet. La mise à niveau de ces groupes électrogènes permettra à la SÉQ de répondre aux besoins énergétiques actuels et futurs des collectivités. Le Service des opérations continue sa collaboration avec le Service de l'ingénierie sur son travail de conception et de planification pour le remplacement de centrales électriques au carburant diesel partout dans le territoire.

## DISTRIBUTION



### **En été, des travaux d'entretien préventif sont effectués sur réseau de distribution de la SÉQ.**

d'améliorer la fiabilité et de répondre aux besoins énergétiques de chaque collectivité. Le Service des opérations a aussi travaillé avec le Service de l'ingénierie sur des projets d'immobilisations pour le remplacement de lignes électriques souterraines menant à l'aéroport de Clyde River qui devaient être réparées et modernisées pour en assurer la fiabilité. La Société a aussi remplacé des lampadaires par de la technologie à DEL moderne dans les cinq communautés le plus au nord du territoire (Pond Inlet, Kugaaruk, Resolute Bay, Igloodik et Grise Fiord).

Les techniciens de lignes électriques (TLE) de la SÉQ passent la plupart des mois d'hiver à se rendre par avion dans les collectivités environnantes pour réparer les dommages causés aux lignes électriques et aux pôles et pour résoudre les problèmes liés aux raccordements des clients causés par des conditions climatiques défavorables et des facteurs externes. Au cours des mois du printemps et de l'été, les TLE se concentrent sur l'entretien des réseaux de distribution, l'entretien préventif et la préparation des systèmes pour le raccordement de nouveaux clients, car la demande en électricité continue de croître sur le territoire.

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, le Service des opérations a participé à une variété de projets d'entretien préventif dans le but

## SERVICE DE L'INGÉNIERIE

Le Service de l'ingénierie a la responsabilité de la planification des immobilisations de la Société qui comprend, entre autres, la conception, l'exécution, la gestion de projets et les services de soutien technique pour les autres services internes. Ce service effectue aussi les évaluations techniques et les analyses du cycle de vie des infrastructures nouvelles et existantes des centrales électriques. Le partenariat stratégique qui existe entre le Service de l'ingénierie et le Service des opérations permet d'assurer le soutien pour les enjeux techniques, la planification à long terme et l'exécution du plan d'affaires de la SÉQ. Une collaboration étroite avec le Service des opérations, le Service des finances et le Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations est primordiale pour assurer le remplacement et l'installation des groupes électrogènes ainsi que la mise à jour des lignes de distribution et du système de carburant afin de donner lieu à un approvisionnement en électricité sûr et fiable pour tous les Nunavummiut du territoire.

## PROJET DE RECONSTRUCTION DE CENTRALES ÉLECTRIQUES

La SÉQ procède à la finalisation des plans de projets visant le remplacement de 11 centrales électriques arrivant à la fin de leur durée de vie ou l'ayant dépassée. Les centrales électriques dont l'équipement et l'infrastructure sont vieillissants font l'objet de risques plus élevés d'interruptions de service en raison de défaillances du système et, dans certains cas, peuvent ne pas répondre aux besoins énergétiques actuels et futurs d'une collectivité. Les projets comme le remplacement de centrales électriques permettent à la SÉQ d'offrir de l'électricité de façon sûre et fiable à toutes les collectivités à l'échelle du territoire.

**Au cours de l'exercice financier 2020-2021, les activités suivantes se rapportant à des projets de reconstruction de centrales électriques ont été menées à bien :**

- Les travaux de conception ont été achevés et les travaux de construction ont commencé pour une nouvelle centrale électrique à Arctic Bay. Ce projet se déroule selon l'échéancier prévu et devrait prendre fin en 2021-2022.
- La SÉQ poursuit l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et d'accumulateurs pour la centrale électrique à Kugluktuk. Au cours de l'exercice financier précédent, l'approvisionnement pour la conception et la construction du

projet a accusé un retard en raison des contraintes budgétaires et des travaux de génie civil importants nécessaires pour le site. En 2020-2021, la SÉQ a poursuivi des études sur les options de terrain optimales pour la centrale solaire-diesel, et a embauché un consultant qui a effectué les travaux de conception du site du projet et de génie civil. Selon le nouvel échéancier du projet, la conception de la centrale électrique sera complétée en 2021-2022, et le projet devra être achevé en 2023-2024.

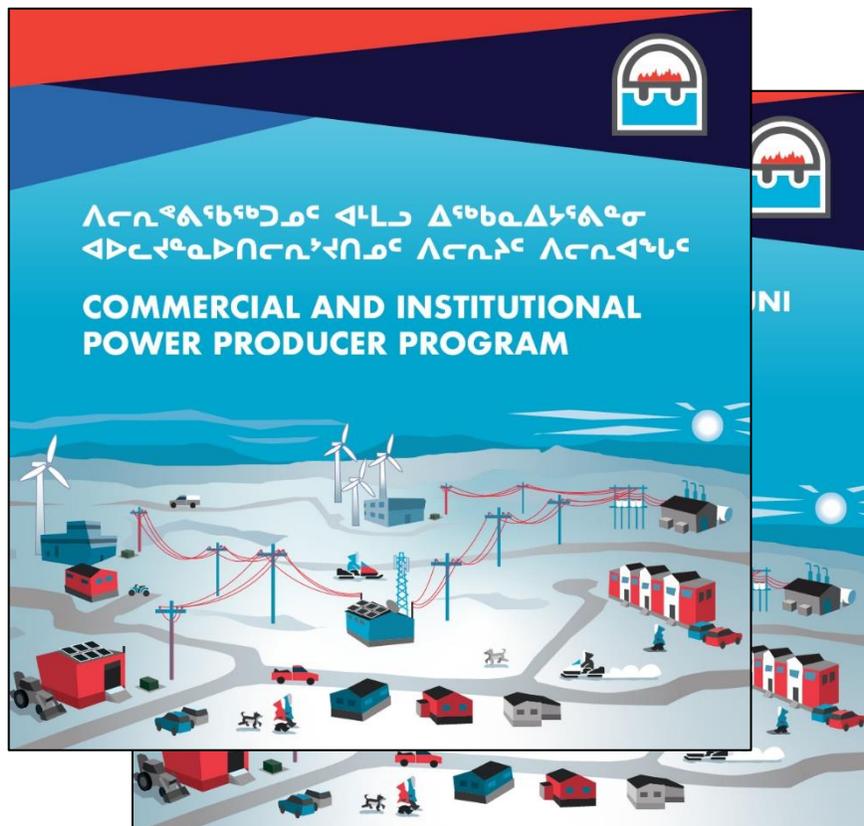
- L'équipe du Service de l'ingénierie a effectué une l'évaluation sur la distribution électrique à Sanikiluaq et Resolute Bay pour obtenir des données exactes sur l'infrastructure de la SÉQ et pour créer des plans de modernisation des réseaux de distribution dans ces communautés. Les évaluations sur la distribution électrique sont essentielles pour les futurs projets de reconstruction de centrales électriques.

#### PROGRAMME DE FACTURATION NETTE

Lancé en avril 2018, le programme de facturation nette de la SÉQ permet aux clients résidentiels, et à un compte municipal ou de hameau par collectivité, de générer leur approvisionnement en électricité en installant leurs propres systèmes de production d'électricité renouvelable de 10 kilowatts ou moins. Les clients admissibles reçoivent un crédit pour le surplus d'électricité produit et transféré aux réseaux électriques de la SÉQ. En fin d'exercice 2020-2021, quinze clients (soit six résidentiels et neuf hameaux) ont été approuvés pour le programme.

#### PROGRAMME POUR LES PRODUCTEURS D'ÉLECTRICITÉ COMMERCIAUX ET INSTITUTIONNELS

En 2020-2021, la SÉQ a finalisé et lancé le programme de producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels (PÉCI). Grâce à ce programme, les clients commerciaux et institutionnels actuels pourront produire de l'énergie renouvelable dans leurs lieux de travail et vendre toute l'énergie ainsi produite à la SÉQ. Pour la première fois, la SÉQ peut acheter l'énergie des participants du programme des PÉCI au taux équivalant aux économies générées par la Société sur le carburant diesel. Au cours du prochain exercice financier, la SÉQ fera une analyse additionnelle de la structure de fixation des prix du programme, selon les directives du ministère.



## PROGRAMME POUR LES PRODUCTEURS D'ÉLECTRICITÉ INDÉPENDANTS

La SÉQ a poursuivi le développement du programme de producteurs d'électricité indépendants (PEI) en 2020-2021. En vertu de ce programme, les producteurs en dehors du service public pourront produire de l'énergie électrique à partir de systèmes d'énergie renouvelable afin de la vendre directement à la SÉQ. Les organisations inuites et les municipalités se verront offrir la première occasion de posséder et d'exploiter des installations à l'échelle communautaire dans leurs régions respectives. À l'instar de la structure de fixation des prix des PÉCI, la SÉQ propose d'acheter l'électricité des producteurs d'électricité indépendants jusqu'à concurrence des coûts en carburant diesel qui auront pu être évités, soit le prix maximum que la SÉQ peut payer pour de l'énergie renouvelable sans avoir à augmenter les tarifs des clients.

## ÉNERGIE DE REMPLACEMENT ET ÉNERGIE RENOUELABLE

La SÉQ a pour mandat de planifier et de fournir aux besoins d'énergie du Nunavut, de façon abordable et à long terme en tenant compte du désir du Nunavut de renforcer son autonomie énergétique et de conserver l'énergie et ses ressources d'énergie. Pour réaliser ce mandat, la Division de l'énergie de remplacement de la SÉQ propose des initiatives ayant pour objectif de réduire la dépendance du territoire au carburant diesel, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de poursuivre les projets visant l'autonomie énergétique des Nunavummiut.

Le mandat du gouvernement du Nunavut, Turaaqtavut, met l'accent sur Pivaallirutivut, qui comprend le développement et la gestion de nos ressources renouvelables et non renouvelables pour le bénéfice à long terme des Nunavummiut. Deux obligations importantes, soit de continuer à nouer une relation solide avec la terre et de fournir une alimentation électrique fiable, motivent l'exploration des options d'énergie de remplacement.

Les plus grands défis à l'implémentation de sources d'énergie de remplacement au Nunavut sont liés à la fiabilité, du fait qu'elles produisent de l'électricité intermittente plutôt que continue ou sur demande, et aux coûts importants des immobilisations pour transitionner aux nouvelles sources. Cela signifie que la production d'électricité au diesel pourra seulement être réduite dans un avenir immédiat, plutôt que de l'éliminer, puisqu'une alimentation de secours est indispensable quand une source intermittente n'est pas fonctionnelle. Les ressources financières limitées de la SÉQ servent à maintenir et à reconstruire les installations au carburant diesel vieillissantes; de nouvelles sources de financement seront nécessaires pour ajouter de l'énergie de remplacement au bouquet énergétique.

Pour pouvoir réaliser l'autonomie énergétique avec un minimum de fardeau financier pour la population du territoire, la SÉQ travaille en partenariat avec des organismes fédéraux comme Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), Ressources naturelles Canada (RNCAN), Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor), Savoir polaire Canada et avec le gouvernement du Nunavut afin de faciliter la réalisation d'initiatives d'énergie de remplacement et d'énergie renouvelable sur le territoire. La SÉQ soutient d'autres organismes, établissements et sociétés privées qui mettent en œuvre des projets qui font appel aux technologies d'énergie de remplacement dans l'Arctique en échangeant de l'information et en assurant une coordination commune des études de faisabilité.

La SÉQ est au courant de deux sources existantes d'énergie de remplacement « sur demande » qui pourraient remplacer la production au carburant diesel : la chaleur dans la croûte terrestre (géothermique) et la fission nucléaire (très petits réacteurs modulaires). Ces deux sources d'énergie, une fois activées, peuvent continuellement produire de la chaleur servant à générer de l'énergie électrique. Actuellement, des obstacles technologiques et financiers empêchent le déploiement de ces deux sources de production au Nunavut.

En décembre 2020, la SÉQ a publié un rapport sur l'énergie de remplacement qui fait état des options d'énergie de la Société. Le rapport souligne les efforts de la SÉQ pour examiner et analyser les options alternatives d'énergie propre pour la production d'électricité dans les régions éloignées du nord. Le rapport sur l'énergie de remplacement de la SÉQ peut être téléchargé sur le site internet de la Société.

## GÉOTHERMIQUE

L'énergie géothermique est renouvelable, propre et utilise la chaleur produite sous la surface de la Terre. Une fois que l'énergie est captée, elle peut servir à produire de l'électricité. Aucune évaluation ou modélisation du potentiel géothermique n'a été effectuée pour l'Arctique canadien, mais il existe un potentiel pour des systèmes géothermiques dans le roc dur et profond qui pourraient produire de l'énergie fiable.

La SÉQ prévoit évaluer le potentiel géothermique au Nunavut avec la collecte de données de trois communautés, qui sera suivie de recherches supplémentaires en fonction des données détaillées de l'étude. Ces projets ont accusé des retards importants en 2020-2021 en raison des restrictions liées à la COVID-19 et d'une hausse inattendue des coûts de l'étude. La Société a été incapable d'effectuer des travaux sur le terrain en 2020-2021, ce qui a affecté le financement fédéral fourni par CanNor à la SÉQ pour aider à couvrir les coûts des études géothermiques. En raison de la nature de l'entente de financement avec le gouvernement fédéral, la SÉQ a demandé d'annuler le financement. À la fin de 2020-2021, la SÉQ a soumis une nouvelle demande de financement à CanNor, qui comprend les études géothermiques non achevées de l'entente de financement annulée, en plus d'un élargissement des études pour explorer le stockage géothermique, ainsi que les coûts exacts de l'étude et des échéanciers améliorés pour le projet afin d'éviter de nouveaux retards liés aux restrictions de la COVID-19.

### PETITS RÉACTEURS MODULAIRES

Le gouvernement du Canada a jugé que l'énergie nucléaire est une « énergie propre », ce qui signifie que les petits réacteurs modulaires (PRM) pourraient être une forme d'énergie de remplacement pour les communautés hors réseau et éloignées afin de remplacer le carburant diesel par l'électricité et la chaleur. À l'heure actuelle, la SÉQ ne fait que collecter des informations pour pouvoir évaluer les questions d'ordre technique et financier concernant des PRM au Nunavut. Il faut prendre compte de plusieurs facteurs, comme le coût, l'acceptation par la collectivité, les données de sécurité et les évaluations environnementales. Actuellement, aucun plan ni projet n'est en cours pour la construction ou l'essai d'un PRM au Nunavut.

En 2020-2021, le gouvernement du Canada a publié le Plan d'action des PRM, qui comprend du travail de la SÉQ et d'autres partenaires gouvernementaux et de l'industrie, pour faire l'état des progrès des projets de PRM en cours au Canada.

En 2020-2021, la SÉQ a aussi assisté à des séances d'information sur les PRM tenues par RNCan et les gouvernements municipaux de Pond Inlet et Cambridge Bay. Ces discussions se déroulent dans le cadre du processus de consultation du gouvernement du Canada, permettant ainsi aux collectivités de poser des questions et de faire part de leurs soucis entourant la technologie de PRM.

### INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE CENTRALISÉ

L'installation de chauffage centralisé (DHS) est le processus consistant à exploiter l'énergie thermique produite en tant que sous-produit de la production d'électricité et à fournir cette énergie thermique capturée aux clients grâce à un réseau de distribution par canalisation. Ces installations permettent aux clients commerciaux et institutionnels d'utiliser beaucoup moins de carburant pour produire de la chaleur et de réduire ainsi l'entretien à apporter à leurs systèmes de chauffage. La DHS détourne chaque année environ deux millions de litres de mazout de chauffage au Nunavut et réduit considérablement les émissions de carbone du territoire.



### **La SÉQ exploite des installations de chauffage centralisé dans cinq collectivités du territoire.**

En septembre 2018, le gouvernement du Canada s'est engagé à un financement important pour le Nunavut dans le cadre du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) qui permettra à la SÉQ de mettre en place des DHS à Sanikiluaq et à Taloyoak. La SÉQ projette de brancher l'école Nuiyuk et l'école secondaire Paatsaali à la DHS à Sanikiluaq. À Taloyoak, on projette de brancher l'école Netsilik, la piscine Moses Teelktaq, le garage de la coopérative Paleajook Eskimo et deux garages du hameau à la DHS.

### **En 2020-2021, la Société a participé aux projets de chauffage centralisé suivants :**

- En raison des restrictions liées à la COVID-19, les projets d'expansion des DHS à Taloyoak et Sanikiluaq ont accusé des retards importants. En vertu d'une attente de financement pouvant aller jusqu'à 6,3 millions de dollars, le programme du FEFEC du gouvernement du Canada continue à financer ces projets. Le projet d'expansion des DHS à Sanikiluaq devrait être achevé en 2021-2022, et celui à Taloyoak en 2022-2023.
- Une entente a été conclue en 2020-2021 avec la ville d'Iqaluit. Celle-ci s'étend sur 20 ans et vise le branchement du centre aquatique, de l'usine de traitement des eaux usées, de la station de surpression de l'eau et de la station de réchauffage de l'eau.
- En 2020-2021, la SÉQ a effectué des études de faisabilité de l'élargissement des DHS à Iqaluit et Baker Lake, pour lesquelles le coût total de 142 947 \$ a été financé par le programme ARDEC Nord de RCAANC. Les recommandations découlant de l'étude à Iqaluit comprennent l'expansion des clients et de l'équipement de récupération de chaleur pour les systèmes localisés dans la ville. Pour Baker Lake, les recommandations comprennent la construction d'un système entièrement neuf, ainsi que plusieurs approches en fonction du budget disponible.

Le Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations (SSEI) assure le contrôle des pratiques de la Société en matière de santé, de sécurité et d'environnement ainsi que l'entretien et la gestion du portefeuille immobilier de la SÉQ. Le mandat du SSEI consiste à :

- réduire l'empreinte environnementale de la SÉQ;
- s'assurer que tous les employés comprennent leurs droits et leurs responsabilités dans le cadre d'enjeux qui ont des répercussions sur leur santé, leur sécurité et sur l'intendance environnementale;
- promouvoir et assurer le respect du programme de santé et de sécurité et le système de gestion environnemental de la SÉQ;
- poursuivre l'élaboration et la révision des pratiques et procédures de travail sécuritaires;
- offrir de la formation en santé et sécurité à tous les employés et entrepreneurs;
- s'assurer que la SÉQ se conforme à toutes les lois et tous règlements fédéraux et territoriaux applicables;
- procéder aussi au calcul des coûts durant le cycle de vie afin d'appuyer la prise de décision concernant le maintien ou le retrait d'actifs dans tout le Nunavut;
- assurer la gestion, l'entretien et l'administration de l'ensemble du portefeuille immobilier de la SÉQ, y compris les logements du personnel en propriété ou en location, les installations commerciales, les centrales électriques et les terrains;
- offrir des services complets de gestion des installations en élaborant, en mettant en œuvre et en administrant des procédures de gestion et d'entretien des infrastructures de la SÉQ afin d'assurer le fonctionnement sécuritaire, efficace et rentable.
- Respecter les normes et les meilleures pratiques de l'industrie, le Code national du bâtiment, les règles en matière de gestion financière et de marchés publics ainsi que toutes les politiques, procédures et lois applicables.



### SANTÉ ET SÉCURITÉ

La SÉQ est déterminée à fournir un environnement de travail sain et sécuritaire à ses employés, aux entrepreneurs, aux clients et au public, où le risque d'accident ou de maladie au travail est évité ou minimisé. La responsabilisation de la Société et de chacun des employés permet de protéger le bien-être de tous dans le milieu de travail.

### CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE

En septembre 2020, la SÉQ a réussi l'audit d'entretien interne du certificat de reconnaissance (CR) dans le cadre du processus d'accréditation du Northern Safety Association (NSA). Les audits du certificat de reconnaissance font partie d'un programme de certification pancanadien respecté, qui évalue et améliore les programmes de santé et de sécurité existants de même que les méthodes de travail. L'objectif de ce certificat de reconnaissance est de favoriser des comportements et des pratiques plus sécuritaires sur les lieux de travail, qui permettent aussi d'améliorer le rendement. La SÉQ a obtenu une note générale de 86 % à l'audit interne de l'exercice financier 2020-2021.

La Société fait l'objet d'audits d'entretien interne tous les ans et d'audits externes tous les trois ans. L'évaluation 2020-2021 était composée de 17 visites sur les lieux de travail, de 45 entrevues avec des employés et de l'examen complet de toute la documentation sur la santé et la sécurité. La SÉQ a préparé un plan d'action à la lumière de l'audit interne afin d'aborder les aspects à améliorer. La direction de la SÉQ estime que la plupart des blessures sont évitables. C'est pour cela que la Société accorde la priorité aux commentaires découlant de l'audit, afin que les programmes de sécurité soient axés sur une amélioration continue.

Depuis l'obtention de son certificat de reconnaissance en 2013, le SSEI a apporté d'importantes améliorations au programme de santé et de sécurité de la SÉQ afin de se conformer aux exigences et aux normes nécessaires au maintien de son accréditation.

## **FORMATION ET COMMUNICATION**

La capacité de former les employés de la SÉQ a été réduite de façon significative en raison des restrictions liées à la COVID-19, mais le SSEI continue de livrer des orientations obligatoires en matière de santé et sécurité à tous les nouveaux employés et entrepreneurs. Grâce à la formation en ligne, les employés sont en mesure de suivre la formation obligatoire du *Programme d'orientation sur la santé et sécurité* et du SIMDUT. Ce programme permet de s'assurer que les employés réussissent un programme de familiarisation à la sécurité comme l'exige le règlement sur la santé et sécurité au travail du Nunavut. En 2020-2021, 24 employés de la SÉQ ont suivi le programme d'orientation.

### **AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2020-2021, LE PERSONNEL DU SSEI A FORMÉ :**

- 17 employés sur la prévention des chutes
- 61 employés sur le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
- 1 employé sur l'inspection et l'entretien des extincteurs d'incendie
- 44 employés et 18 entrepreneurs sur le Code interne de protection des travaux publics de la SÉQ
- 4 employés sur l'utilisation des plates-formes d'accès télescopiques;
- 15 employés dans le cadre du cours de familiarisation en sécurité à l'intention des superviseurs
- 2 employés sur la sécurité en électricité et la sensibilisation aux éclairs d'arc électrique
- 145 entrepreneurs, qui ont suivi le programme de sécurité de la SÉQ à l'intention des entrepreneurs
- 9 employés pour la formation des systèmes de commande en cas d'incident

Le SSEI a aussi tenu une présentation à Iqaluit à l'intention des pompiers bénévoles de tout le territoire pour leur donner les informations nécessaires sur les mesures à prendre pour les incendies de poteau, les procédures à suivre lorsque le service d'un édifice résidentiel ou commercial doit être coupé en cas d'incendie, et les risques d'incendie présents dans une centrale électrique.

## **SEMAINE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL**

La SÉQ est fière de sa participation continue à la *Semaine de la sécurité et de la santé*. Soulignée au Canada, aux États-Unis et au Mexique, la Semaine de la santé et de la sécurité au travail réitère, à l'intention du public, des gouvernements et de l'industrie, l'importance de mieux comprendre, de sensibiliser et de réduire les blessures et les maladies en milieu de travail, au foyer et dans la collectivité.

En 2020-2021, la SÉQ a organisé plusieurs activités à l'interne à l'intention des employés dans le cadre de la *Semaine de la santé et sécurité* au travail. En raison des restrictions liées à la COVID-19 et des employés travaillant à la maison, toutes les activités devaient se faire à distance. Activités complétées par le SSEI :

- Organisation du concours de coloriage pour les enfants, avec utilisation des coloriages gagnants pour le calendrier 2021 de la SÉQ.
- Présentation d'un jeu-questionnaire sur le livre des règlements de sécurité de la SÉQ pour la Semaine de santé pour encourager les employés à prendre connaissance de la version de 2020 du livre.

- Organisation d'un concours de photo portant sur différents sujets au cours de la semaine (notamment le travail à la maison en sécurité, la santé et le bien-être, l'équipement de protection individuelle, le risque élevé, et la sécurité relative aux éclairs d'arc électrique).
- Diffusion de messages en ligne sur la sécurité à des auditoires sur Twitter et Facebook.

## DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMME

Au début de l'année financière, le SSEI a publié la version de 2020 du livre de règlements de sécurité de la SÉQ. La version de 2015 devrait être révisée pour refléter les changements à la Loi sur la sécurité du Nunavut, aux règlements sur la santé et sécurité au travail, ainsi qu'au manuel de santé et sécurité de la SÉQ. Une section a été ajoutée pour les pratiques de travail sécuritaires et les procédures de fonctionnement normalisées.

Pendant la pandémie de la COVID-19 de 2020-2021, la SÉQ a préparé un plan d'exposition à la COVID-19 pour les employés qui retournent au bureau. Tous les employés et les sites de travail ont reçu de l'équipement de protection individuelle et des fournitures de nettoyage additionnels. Des barrières ont été installées à certains emplacements quand la distanciation physique n'était pas possible. Bien que ces mesures aient réduit la capacité d'organiser de la formation en personne sur place, comme la formation annuelle des opérateurs, davantage de formation en ligne était offerte en 2020-2021. La SÉQ a reconnu les employés de Gjoa Haven et Resolute Bay et leur a décerné le prix d'excellence pour leurs efforts maintenus à suivre les pratiques sécuritaires en milieu de travail.

La SÉQ a aussi lancé un programme complet de drogues et d'alcool qui s'aligne avec la politique sur l'alcool, le cannabis et autres drogues du gouvernement du Nunavut. Le programme comprend des procédures à suivre pour gérer des problèmes d'abus de substances intoxicantes au travail, et un volet éducatif pour informer tous les échelons de la Société. La SÉQ reconnaît que les troubles liés à l'usage de substances psychoactives sont un problème médical, et soutiendra les employés avec des recommandations de traitement et des congés pour assister aux rendez-vous.

## ENVIRONNEMENT

Le SSEI travaille fort pour restreindre l'empreinte environnementale de la Société, conformément aux meilleures pratiques et aux normes de l'industrie, ainsi qu'aux lois fédérales et territoriales applicables. La production et la distribution d'électricité à partir d'une centrale électrique au carburant diesel, assujetties à des mesures antipollution strictes, réduit le risque que les activités de travail quotidiennes entraînent des dommages indésirables aux terres et aux plans d'eau environnants.

La SÉQ adopte une démarche axée sur les risques quand vient le temps de formuler les plans d'assainissement de sites touchés par la contamination héritée. Les évaluations environnementales de site (EES) sont essentielles pour établir l'état environnemental et vérifier la contamination possible d'un site. Cela comprend l'évaluation des facteurs propres à l'écologie et à la



**Les plans d'eau sont importants dans la protection de l'environnement.**

santé humaine de chaque site tout en incluant les possibilités d'effets potentiels afin de dresser un plan d'assainissement convenable. Cette approche est décrite dans le document *Environmental Guideline for the Management of Contaminated Sites* (en anglais seulement) du gouvernement du Nunavut. Lors d'évaluations antérieures, il a été établi que les contaminants présents à l'heure actuelle dans les sites de la SÉQ ne présentent pas de risque pour la santé humaine. Cela s'explique par l'emplacement de la contamination, ou encore, par la profondeur à laquelle la contamination se trouve.

Cette approche axée sur les risques a fait en sorte que la SÉQ s'est dotée d'un programme de surveillance environnementale assorti d'une diligence raisonnable pour chacune de ses installations. Ce programme comprend le prélèvement et l'analyse annuels d'échantillons de sol afin de pouvoir consigner la présence ou l'absence de contamination en surface. Les résultats obtenus grâce aux échantillonnages sont comparés aux lignes directrices environnementales applicables (comme les Recommandations canadiennes pour la qualité des sols : Environnement et santé humaine) afin de caractériser la contamination potentielle. Il est possible de jeter un coup d'œil sur les résultats des échantillons de longue date pour déterminer si la contamination change ou se déplace et s'il y a lieu de pousser l'enquête plus loin.

En 2020-2021, des évaluations environnementales de sites ont été réalisées sur des propriétés de Cambridge Bay, Kugluktuk, Gjoa Haven et Igloodik dans le cadre des efforts continus de la SÉQ visant à comprendre la responsabilité environnementale liée à chacune de ses propriétés. Un consultant entrepreneur a collaboré avec le personnel du Service des opérations de la SÉQ pour échantillonner et analyser le sol de chaque site. Un rapport a été produit et regroupe les résultats du programme d'échantillonnage du sol de 2020-2021. Les échantillons de sol de surface de 12 installations ont respecté les lignes directrices environnementales applicables, et celles de 15 installations ont dépassé les lignes directrices environnementales applicables. Le SSEI s'appuiera sur les données du rapport pour continuer à surveiller le risque environnemental lié aux propriétés de la SÉQ.

Afin de s'assurer que les collectivités disposent d'un approvisionnement énergétique fiable, de réduire les déversements de carburant et de se conformer aux règlements fédéraux, la SÉQ continue de mettre à niveau l'infrastructure de son système d'alimentation en carburant sur l'ensemble du territoire. En 2020-2021, les systèmes de carburant de l'ancienne centrale électrique à Grise Fiord ont été entièrement démantelés, et les réservoirs de stockage de carburant en vrac ont été inspectés pour être réutilisés par la Division des produits pétroliers.

Des mesures d'assainissement additionnelles au site de l'ancienne centrale électrique à Grise Fiord seront aussi nécessaires en 2022. Toutefois, la SÉQ est dans l'impossibilité d'évaluer l'étendue de la contamination avant le démantèlement de l'ancienne centrale électrique et de sa dalle de ciment.

Pendant l'exercice financier 2020-2021, un total de six déversements à déclaration obligatoire se sont produits, dont deux à Rankin Inlet, deux à Iqaluit, un à Naujaat et un à Kugluktuk. Parmi les six déversements, trois sont dus à une fuite de propylène glycol, deux à une perforation de barils de déchets pendant le transport (un de déchets mixtes, un d'huile usée), et un déversement était dû à un réservoir à carburant trop rempli. Tous les déversements ont été nettoyés et recueillis aux installations de la SÉQ, à l'exception du déversement dû au réservoir à carburant trop rempli : ce déversement demandera un effort supplémentaire pour éliminer un petit volume de sol contaminé en 2021-2022, après la fonte de la neige.

Suite à la fuite de propylène glycol de la DHS à Rankin Inlet signalée pendant l'exercice financier 2019-2020, la SÉQ a embauché un consultant tiers pour effectuer en juillet 2020 une évaluation par échantillonnage du sol et de l'eau dans la zone à proximité de la fuite. La quantité de propylène glycol était en deçà des limites de détection en laboratoire dans le sol, l'eau souterraine et l'eau de surface où les échantillons ont été prélevés. D'après les résultats de l'investigation environnementale, il ne semble pas y avoir de répercussions relatives au propylène glycol résiduel aux sites d'échantillonnage, et l'entrepreneur n'a recommandé aucun plan d'assainissement.

Le SSEI a révisé son plan d'urgence en cas de déversement et a été mis à la disposition de tous les employés de la SÉQ en 2020-2021. En 2020-2021, le SSEI a poursuivi les mises à jour aux procédures de fonctionnement normalisées en matière d'environnement, et a archivé deux procédures notées comme n'étant plus nécessaires, et a reconnu trois procédures devant être créées pendant le prochain exercice financier.

#### **JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

Pour promouvoir la sensibilisation à l'environnement et pour souligner la Journée mondiale de l'environnement de l'Organisation des Nations Unies le 5 juin 2020, la SÉQ a organisé un concours de photo interne. Le thème de la Journée mondiale de l'environnement était la biodiversité, et la SÉQ a encouragé les employés à soumettre une photo qui démontre pourquoi l'environnement, et surtout la biodiversité de l'Arctique, est important pour eux.

#### **PROJETS DE REMPLACEMENT DE CENTRALES ÉLECTRIQUES FINANCÉS PAR LE FONDS POUR L'ÉNERGIE DANS L'ARCTIQUE**

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, le SSEI a continué d'appuyer les projets de la SÉQ financés par le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique, notamment la conception et la construction de centrales électriques à Cambridge Bay, Kugaruuk, Kugluktuk, Gjoa Haven, Igloolik et Chesterfield Inlet. L'appui du SSEI a pris la forme des activités suivantes :

- conception et achèvement des analyses préliminaires des options de site pour la nouvelle centrale électrique (avec une évaluation interne allant jusqu'à quatre emplacements par communauté);
- préparation des dialogues avec les conseils de hameau et participation aux discussions entourant les options de l'emplacement des nouvelles centrales électriques dans chaque communauté afin d'obtenir les commentaires du conseil;
- planification et organisation des études de site (y compris les études géotechniques et environnementales);
- création d'un récit expliquant le processus d'acquisition des terrains et des permis environnementaux pour guider les six communautés; et
- début du processus d'acquisition de terrain avec la soumission des demandes de terrain dans deux communautés.

Le SSEI a aussi continué d'appuyer les révisions au projet de centrale électrique à Kugluktuk. Commentaires sur les choix d'emplacements révisés des composants du projet (p. ex., centrale électrique, installation de stockage de carburant en vrac, système de panneaux solaires), organisation d'investigations additionnelles des sites pour confirmer le choix de l'emplacement, soumission du projet révisé pour examen par la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER), et soumission au conseil du hameau de Kugluktuk de la demande de terrain nécessaire pour le système de panneaux solaires.

## SERVICE DES INSTALLATIONS

### UNITÉS D'HABITATION PROVISOIRE

Le Service des installations travaille avec diligence afin d'évaluer l'état des ouvrages provisoires de la SÉQ; les évaluations sont réalisées individuellement, pour chacun de ces ouvrages. Les travaux de réparation et d'entretien ont été mis en priorité et réalisés rapidement et à moindres frais. Parmi les pratiques d'entretien réguliers, notons les inspections des réservoirs à carburant et les réservoirs à eaux usées, l'entretien annuel des fournaies et le nettoyage des réservoirs à eau, en prenant soin de s'assurer que tous les accessoires fixes et les raccords sont en bon état de fonctionnement et installés correctement. Les réparations d'importance, comme le remplacement des fournaies, la réparation des toitures et les problèmes de plomberie, sont effectuées en fonction des besoins afin que les unités soient toujours en bon état de fonctionnement.

En 2020-2021, le Service des installations a effectué des réparations et de l'entretien de routine dans tout le territoire, ainsi que des travaux prioritaires dans les communautés ci-après. Les travaux prioritaires incluaient le remplacement de réservoirs à carburant, l'installation de systèmes de traçage de la chaleur, le remplacement de fournaies, ainsi que des réparations provisoires d'urgence suite à un gel.

Baffin	Kivalliq	Kitikmeot
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pangnirtung</li> <li>• Kinngait</li> <li>• Igloolik</li> <li>• Sanirajak</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Whale Cove</li> <li>• Naujaat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cambridge Bay</li> <li>• Taloyoak</li> <li>• Kugaaruk</li> <li>• Kugluktuk</li> </ul>

En 2020-2021, compte tenu de la pandémie de la COVID-19, le Service des installations a effectué des recherches sur de nouvelles unités modulaires provisoires qui hébergeraient trois employés, chacun avec une chambre à coucher et salle de bains individuelle, une cuisine avec salle à manger et salle de séjour partagées. Au cours du prochain exercice financier, le Service des installations examinera les options pour faire de ce nouveau concept la norme pour les unités d'habitation provisoire de la SÉQ.

## PORTEFEUILLE D'HABITATIONS DESTINÉES AU PERSONNEL

En date du 31 mars 2021, la SÉQ assurait l'entretien de 179 unités d'habitation. Le tableau ci-dessous montre la répartition par collectivité et par taille des unités (studio, appartement avec une, deux, trois ou quatre chambres à coucher ou plus).

	Studio	Une chambre	Deux chambres	Trois chambres	Quatre chambres	Cinq chambres	Nombre total d'unités
Iqaluit	1	39	19	31	4	1	95
Igloolik	–	–	1	–	1	–	2
Pangnirtung	–	–	1	–	1	–	2
Pond Inlet	–	–	1	–	–	1	2
Kinngait	–	–	–	1	–	–	1
Resolute Bay	–	–	–	1	–	–	1
Sanjarak	–	–	1	–	–	–	1
Qikiqtarjuaq	–	–	1	–	–	–	1
Kimmirut	–	–	1	–	–	–	1
Arctic Bay	–	1	–	–	–	–	1
Clyde River	–	–	1	–	–	–	1
Grise Fiord	–	–	1	–	–	–	1
Sanikiluaq	–	–	1	–	–	–	1
Rankin Inlet	–	1	3	5	–	–	9
Baker Lake	–	13	14	7	1	–	35
Arviat	–	–	–	–	1	–	1
Coral Harbour	–	–	–	1	–	–	1
Chesterfield Inlet	–	–	1	–	–	–	1
Whale Cove	–	–	1	–	–	–	1
Nauyasat	–	–	1	–	–	–	1
Cambridge Bay	–	1	4	8	2	–	15
Gjoa Haven	–	–	1	–	–	–	1
Taloyoak	–	–	–	1	1	–	2
Kugaaruk	–	–	1	–	–	–	1
Kugluktuk	–	–	–	1	–	–	1
<b>Total</b>							<b>179</b>

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, le Service des installations a obtenu des unités d'habitation supplémentaires à Iqaluit afin d'héberger les nouveaux employés et leur famille. Le Service des installations revoit et analyse fréquemment les besoins en hébergement du personnel de la SÉQ. Ces analyses se traduisent parfois par le non-renouvellement des baux d'unités d'hébergement non convenables en raison des besoins changeants, ou encore, en raison de l'état ou de l'emplacement indésirable des unités.

Plusieurs unités d'habitation destinées au personnel et appartenant à la SÉQ ont été évaluées, et, par conséquent, des projets de réparation ou de rénovation pour améliorer l'état des propriétés ont été initiés, ou ont été jugés non réalisables et les unités ne seront plus allouées.

## NOUVEAU SIÈGE SOCIAL À BAKER LAKE

Le contrat pour le nouveau siège social à Baker Lake a été attribué et signé en 2020-2021. Les travaux de construction devront commencer en 2021 et terminer en août 2022 pour un coût estimé à 16,2 millions de dollars. Le nouveau siège social devrait être en mesure d'accueillir tout le personnel administratif qui travaille actuellement dans trois bureaux différents de la collectivité.

## **RÉNOVATIONS DES BUREAUX DE LA CENTRALE PRINCIPALE À IQALUIT**

Les travaux de construction pour compléter les rénovations de la centrale électrique de la SÉQ à Iqaluit ont commencé en 2020-2021. Les rénovations sont nécessaires pour ajouter 18 nouveaux postes de travail et accueillir le personnel des services des opérations et d'ingénierie en un seul bâtiment. Ce projet devrait prendre fin en automne 2021.

## RESSOURCES HUMAINES

Le Service des ressources humaines (RH) s'occupe de la gestion et de l'administration générale des effectifs de la Société. Ce service est composé de trois divisions fonctionnelles. Celles-ci travaillent en étroite collaboration afin de fournir une orientation et des services professionnels aux divers services de la Société. Ces divisions sont les suivantes : Formation et perfectionnement, dotation et recrutement du personnel, relations avec les employés et relations de travail.

Le service veille à ce que toutes les activités de ressources humaines de la Société soient menées conformément au chapitre 23 de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, dans le respect des lois, des directives, des politiques et des contrats en matière d'emploi applicables, ainsi que de la convention collective de la SÉQ.

## AFFECTATION DU PERSONNEL ET RECRUTEMENT

Pendant l'exercice financier 2020-2021, le service a pourvu 21 postes par l'intermédiaire de concours ou de mutations internes au titre du perfectionnement, de concert avec le plan d'embauche des Inuits (PEI) de la SÉQ. À l'heure actuelle, le service a pourvu 83 % des postes avec des employés à contrat de durée fixe ou indéterminée. En date du 31 mars 2021, les employés inuits du Nunavut représentent 56 % des effectifs de la SÉQ.

La SÉQ observe la politique d'embauche prioritaire du gouvernement du Nunavut pour l'affectation du personnel et le recrutement. Dans le cadre de ses stratégies d'affectation du personnel, la SÉQ utilise les stratégies suivantes :

- Les sélections effectuées dans le cadre des concours sont conformes à la politique sur les priorités d'embauche et les directives applicables du gouvernement du Nunavut.
- L'ajout de la disposition selon laquelle « *La priorité sera accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut.* » à toutes les offres d'emploi, et l'application de la politique sur les priorités d'embauche à tous les concours.
- Au besoin, pourvoir les postes vacants au moyen de concours restreints (pour les Inuits seulement ou pour les Inuits seulement, par collectivité).
- L'embauche de nouveaux employés pour des postes à contrat lorsque des Inuits ne sont pas les candidats recherchés pour le concours, mais qu'ils pourront se qualifier pour ces postes dans un avenir rapproché.
- L'annulation des concours lorsqu'aucun Inuit n'est retenu, et afficher le poste à nouveau en utilisant des méthodes de recrutement visant à attirer des candidats inuits.
- L'offre de mutations internes au titre du perfectionnement à des employés inuits, lorsque pertinent, et aide aux employés pour atteindre le degré de scolarité ou d'expérience requis pour occuper un poste.
- L'embauche de personnel inuit temporaire pour pourvoir un poste lorsqu'un concours ne permet pas de recruter la bonne personne, et l'aide aux employés afin qu'ils acquièrent l'expérience ou les compétences nécessaires pour que le poste concerné puisse être pourvu lors de la reprise du concours.
- L'application de la politique d'embauche prioritaire au personnel occasionnel pour des emplois à court ou à long terme.
- L'établissement de relations avec des écoles du secondaire et des établissements postsecondaires du Nunavut pour favoriser l'accès au Programme d'emplois d'été pour les étudiants inuits de la SÉQ.

## RELATIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS

### INTERVENTION PRÉCOCE

Reconnaissant les avantages mutuels d'une intervention précoce en cas de différends en milieu de travail, la plus récente convention collective de la SÉQ a codifié les pratiques d'intervention pré-griefs à titre de solution de rechange aux démarches traditionnelles de résolution de différends en milieu de travail (comme les griefs, les litiges, les plaintes de harcèlement, etc.). Lorsque cela est approprié, les délégués syndicaux s'engagent avec la direction dans une démarche de résolution de différends avant grief en vue de conclure une entente mutuellement acceptable. En 2020-2021, il n'y a pas eu de cas officiels obligeant la SÉQ à entreprendre une démarche de résolution de différends avant grief.

## GRIEFS

Un grief est habituellement déposé, si les différends ne sont pas résolus au moyen du protocole d'intervention précoce (ou ne s'y prêtent pas). Un grief est une déclaration d'insatisfaction, préparée par une personne, par le syndicat ou, plus rarement, par les employés exclus concernant l'interprétation ou l'application de la convention collective ou d'un autre instrument de la SÉQ ayant une influence sur les conditions d'emploi. Les négociations entre les parties constituent habituellement la première étape pour la résolution de griefs. Si on ne parvient à aucune entente, un médiateur peut être embauché pour aider les parties. Au bout du compte, lorsqu'il n'y a pas d'entente, le différend passe à une tierce partie qui prend alors connaissance de l'affaire et rend une décision. En date du 31 mars 2021, la SÉQ comptait six griefs actifs et dix nouveaux griefs.

## INITIATIVES VISANT LES RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS

En 2020-2021, la SÉQ a tenu des réunions à Rankin Inlet et Baker Lake portant sur le respect au milieu de travail et les comportements appropriés au travail, soulignant aussi les attentes quant au rendement et à l'assiduité. Des réunions semblables étaient prévues pour les employés à Cambridge Bay et Iqaluit, mais ont été remises en raison des mesures sanitaires publiques contre la COVID-19. La SÉQ a continué de rappeler aux employés les pratiques de respect au travail, soit par courriel et via Tusarasai, l'infolettre interne de la Société. D'autres réunions ont également eu lieu afin de tenir les employés au courant des initiatives en matière d'embauche d'Inuits, de gestion des périodes de probation, de gestion du rendement et d'aptitude au travail.

## PROGRAMMES D'EMBAUCHE DES INUITS

### PLAN D'EMBAUCHE DES INUITS

La Société a préparé un plan d'embauche des Inuits (PEI), conformément à son engagement envers le chapitre 23 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et au plan principal d'embauche des Inuits du gouvernement du Nunavut. Cette stratégie d'emploi exhaustive énonce les stratégies actuelles et futures de la Société en matière d'atténuation des obstacles à l'emploi et d'augmentation de la participation des Inuits à l'échelle de la Société.

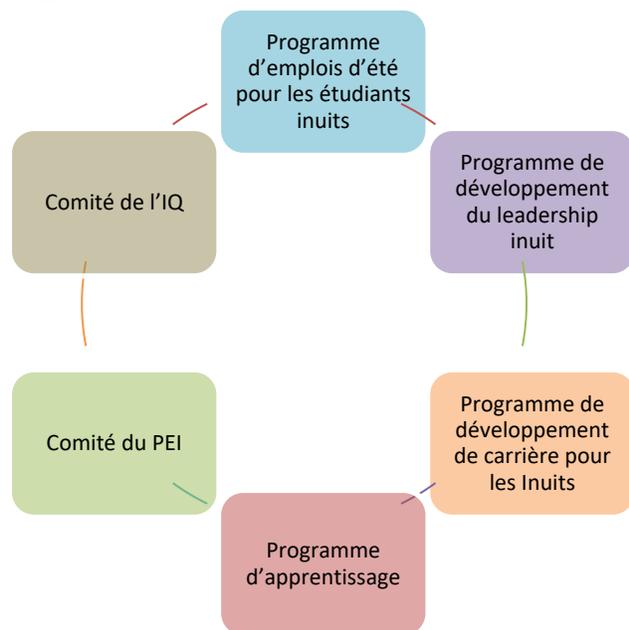
### INITIATIVES D'EMBAUCHE DES INUITS

La Division des programmes d'embauche des Inuits administre six initiatives interreliées qui jouent toutes un rôle dans l'atteinte des objectifs d'emploi des Inuits fixés par la Société. Chacun de ces programmes s'appuie sur la vision de la Société à l'égard d'une main-d'œuvre habilitée et responsable, représentative de la population du Nunavut et à l'image des valeurs sociétales inuites et de l'*Inuit Qaujimajatuqangit*. Ces initiatives sont les suivantes :

**Programme d'emplois d'été pour les étudiants (PEE) :** L'objectif du programme est de permettre aux étudiants du Nunavut de découvrir divers secteurs d'emploi au sein de la Société en leur offrant une expérience de travail valable au cours des mois d'été. Sept étudiants ont été embauchés pour la période d'emploi de l'été en 2020-2021. D'habitude, la SÉQ embauche entre 10 et 15 étudiants partout dans le territoire, mais la participation au PEE en 2020-2021 a été limitée en raison des difficultés continues entourant la COVID-19.

**Programme de développement du leadership inuit (ILDPI) :** La raison d'être de ce programme consiste à rehausser la représentation inuite dans les niveaux de la haute direction, des cadres intermédiaires et des professionnels. Ce programme est composé de trois segments d'activités en vue du perfectionnement des employés inuits :

## Programmes de plan d'embauche des Inuits



- **Du point de vue scolaire** : Ce segment vient en aide aux Inuits qui désirent obtenir un certificat, un diplôme ou un grade universitaire dans un domaine d'études dont la Société peut bénéficier. Aucun employé inuit de la SÉQ n'était inscrit aux programmes de certification ou de diplôme au cours de l'exercice financier 2020-2021.
- **Du point de vue de l'expérience** : Ce segment permet aux employés inuits de prendre des affectations de perfectionnement temporaires relevant d'emplois professionnels ou de direction. En 2020-2021, trois employés inuits ont accepté des mutations au titre du perfectionnement afin de faire l'acquisition de compétences en leadership au sein des catégories d'emploi des cadres intermédiaires, des employés professionnels et de l'administration.
- **Du point de vue professionnel** : Ce segment vise à aider les employés inuits à obtenir leur accréditation professionnelle. Deux employés inuits ont participé à des occasions de perfectionnement visant l'atteinte de leur accréditation professionnelle en 2020-2021.



**La SÉQ accorde la priorité sur l'augmentation de la participation et l'embauche des Inuits à l'échelle de la Société.**

**Programme de développement de carrière pour les Inuits (PDCI)** : L'objectif du programme est d'établir un lien formel avec les employés afin de mettre sur pied un plan de développement de carrière personnalisé en collaboration avec leur superviseur. Ces plans de développement de carrière aident à guider les employés tout au long de leur carrière en définissant des objectifs et des échéances qui concordent avec les orientations stratégiques de la Société.

Cette initiative échelonnée sur quatre ans a été lancée en 2018. Elle a pour but de faire en sorte que tous les employés inuits aient la possibilité de bénéficier d'un plan de perfectionnement de carrière. En 2020-2021, la SÉQ a approché 32 employés inuits afin de créer un plan de perfectionnement de carrière, et 20 d'entre eux ont décidé d'aller de l'avant avec ce plan. Pour ce qui est de l'objectif de quatre ans, à ce jour la Société a approché 71 % des employés inuits. On communiquera avec le reste des employés inuits au cours de l'exercice 2021-2022.

**Programme d'apprentissage** : L'objectif du programme est de réduire la dépendance à l'embauche de gens de métier hors du territoire, et de permettre à la Société de pourvoir des postes à même les collectivités, en faisant appel aux citoyens de ces collectivités. Le programme devait être achevé en 2020-2021, mais en raison d'une capacité limitée dans le service, le programme a été remis. Le programme d'apprentissage devrait être offert aux employés en 2021-2022.

**Comité du plan d'embauche des Inuits (PEI) :** Ce comité veille à l'examen, à l'analyse et à l'évaluation du plan d'embauche des Inuits de la Société, des programmes d'emploi pour les Inuits, des politiques et des procédures en matière de ressources humaines et des pratiques d'emploi de façon plus générale en matière d'emploi pour les Inuits. Le comité formule également des recommandations à l'intention du comité de la haute direction quant aux moyens possibles d'accroître l'emploi chez les Inuits. Bien que la SÉQ continue d'appuyer les employés par l'intermédiaire des différents programmes de PEI, le Comité du PEI ne s'est pas réuni en raison des soucis de capacité et de sécurité alors que les restrictions sanitaires publiques de la COVID-19 étaient en vigueur.

**Comité de l'Inuit Qaujimajatuqangit (IQ) :** Ce comité se réunit tous les trimestres et formule des recommandations à l'intention du comité de cadres supérieurs sur les moyens possibles d'intégrer l'Inuit Qaujimajatuqangit et les valeurs sociétales inuites aux protocoles et aux normes d'emploi de la SÉQ.

## PROJETS EN RESSOURCES HUMAINES

### MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Au cours de l'exercice 2020-2021, le Service des RH a continué la mise en œuvre de StarGarden, un nouveau système d'information pour les ressources humaines. Le Service des RH collabore actuellement avec les services des technologies de l'information et des finances pour lancer le module de gestion de la paye. La prochaine phase du projet StarGarden comprendra un système de suivi des postulants ayant pour but de moderniser les processus de recrutement et d'affectation du personnel de la Société. La SÉQ estime que ce nouveau système se traduira par d'importantes efficacités administratives.

### EXAMEN DES RESSOURCES HUMAINES

En 2020-2021, le Service des ressources humaines du gouvernement du Nunavut a effectué une vérification des meilleures pratiques chez la SÉQ, une initiative que le gouvernement a entamée en 2018. Suite à une vérification complète des politiques, procédures et pratiques du Service des ressources humaines de la SÉQ, le Service des RH du GN a donné des commentaires positifs sur le plan d'embauche des Inuits, sur l'outil de gestion du rendement et sur le programme de santé et de sécurité de la SÉQ.

## SOMMAIRE DES EMPLOIS

### Société d'énergie Qulliq, au 31 mars 2021

#### Sommaire des emplois par catégorie

	Nombre total de postes				Inuit du Nunavut	
	Nombre total de postes	Postes vacants	Occupés	% de capacité	Embauchés	% PEI
Direction	2,00	-	2,00	100 %	1,00	50 %
Cadres supérieurs	9,00	6,00	3,00	33 %	-	0 %
Cadres intermédiaires	29,00	10,00	19,00	66 %	4,00	21 %
Professionnel	99,00	11,00	88,00	89 %	39,00	44 %
Paraprofessionnel	45,40	6,00	39,40	87 %	31,40	80 %
Soutien administratif	24,00	3,00	21,00	88 %	21,00	100 %
<b>Total des catégories d'emplois</b>	<b>208,40</b>	<b>36,00</b>	<b>172,40</b>	<b>83 %</b>	<b>96,40</b>	<b>56 %</b>

#### Sommaire des emplois par collectivité

Arctic Bay	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Kinngait	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Clyde River	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Grise Fiord	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Sanirajak	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Igloolik	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Iqaluit	94,00	24,00	70,00	74 %	19,00	27 %
Kimmitut	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Pangnirtung	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Pond Inlet	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Qikiqtarjuaq	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Resolute Bay	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Sanikiluaq	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Arviat	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Baker Lake	47,00	9,00	38,00	81 %	23,00	61 %
Chesterfield Inlet	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Coral Harbour	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Nauyasat	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Rankin Inlet	18,00	2,00	16,00	89 %	11,00	69 %
Whale Cove	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Cambridge Bay	13,00	1,00	12,00	92 %	7,00	58 %
Gjoa Haven	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Kugaaruk	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
Kugluktuk	2,00	-	2,00	100 %	2,00	100 %
Taloyoak	1,60	-	1,60	100 %	1,60	100 %
<b>Collectivité totale</b>	<b>208,40</b>	<b>36,00</b>	<b>172,40</b>	<b>83 %</b>	<b>96,40</b>	<b>56 %</b>

#### Sommaire des emplois d'Iqaluit et d'autres collectivités

Iqaluit	94,00	24,00	70,00	74 %	19,00	27 %
Autres collectivités	114,40	12,00	102,40	90 %	77,40	76 %
<b>TOTAL</b>	<b>208,40</b>	<b>36,00</b>	<b>172,40</b>	<b>83 %</b>	<b>96,40</b>	<b>56 %</b>

## TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le Service des technologies de l'information est situé au siège social et comprend des techniciens à Baker Lake et Iqaluit. Ce service soutient les autres services de la Société de différentes façons, comprenant la communication de données, les applications d'entreprise, l'assistance et le soutien techniques, les systèmes informatiques intégrés et la conception d'applications. Ce service procure une assistance essentielle permettant à la SÉQ d'atteindre ses objectifs opérationnels grâce à l'utilisation efficace des technologies de l'information.

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, le Service des technologies de l'information a répondu à plus de 3 300 signalements de problèmes et a collaboré avec divers services pour réaliser les projets suivants :

### TRAVAIL À DISTANCE

Avec l'éclosion de la pandémie de la COVID-19, le service a bonifié son infrastructure pour permettre aux employés de travailler à distance. De nombreuses mises au point de l'infrastructure de base ont été réalisées par cette initiative pour assurer la sécurité, la productivité et l'efficacité, et des procédures internes correspondantes ont aussi été élaborées.

### VISIOCONFÉRENCES

La solution de visioconférence, lancée à Baker Lake et Iqaluit, permet la collaboration et la communication par vidéo entre les deux principaux bureaux de la Société. L'avantage de la visioconférence est la capacité de hausser la productivité, gagner du temps, réduire les dépenses pour les déplacements et une collaboration générale.

### FACTURATION NUMÉRIQUE

La SÉQ a lancé un nouveau service de facturation numérique qui offre aux clients une option plus pratique pour recevoir leurs factures et minimise l'impact des factures papier sur l'environnement.

### DÉVELOPPEMENT DE LA SÉCURITÉ

Une application intranet interne a été conçue pour permettre aux employés de coordonner les dossiers de sécurité, et contribue à rendre plus proactifs les processus de santé, de sécurité et d'environnement au sein de la SÉQ. Le programme est en phase d'essai, et il devrait être mis à la disposition de tous les employés en 2021-2022.

### LOGICIEL DE GESTION IMMOBILIÈRE

Le Service des technologies de l'information de la SÉQ a également facilité l'achat d'un logiciel de gestion immobilière destiné au Service des installations pour les mesures préventives d'entretien ainsi que la planification des actifs et de projets.

## SERVICE DES FINANCES

Le Service des finances, qui se trouve au siège social à Baker Lake, compte aussi des employés dans les bureaux régionaux d'Iqaluit, de Rankin Inlet et de Cambridge Bay. Le Service des finances joue un rôle essentiel en s'assurant que la SÉQ répond à ses obligations réglementaires, à ses besoins financiers et à ceux de ses clients.

Les aspects sur lesquels se concentre le Service des finances sont les suivants :

- assurer l'exactitude de la facturation et de la perception des revenus;
- améliorer la qualité du service à la clientèle;
- payer les fournisseurs dans les délais prévus;
- gérer les systèmes de contrôle pour donner lieu à l'approbation adéquate des dépenses;
- gérer la dette et les besoins de financement de la SÉQ;
- administrer et gérer les projets financés par le gouvernement;
- fournir des services internes tels que la production de rapports, la gestion de la paye et les approvisionnements;
- offrir un soutien sur le plan réglementaire.

## RÉALISATIONS DU SERVICE DES FINANCES EN 2020-2021

En 2020-2021, le ministère responsable a approuvé deux demandes au Fonds de stabilisation des prix du combustible (FSPC). Un remboursement de 2,76 cents par kilowattheure a été appliqué aux factures mensuelles des clients du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2020, et un deuxième remboursement de 1,25 cent par kilowattheure a été appliqué aux factures des clients du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 mars 2021. La remise totale liée aux combustibles accordée au cours de l'exercice financier 2020-2021 était de 3 419 \$ (en milliers de dollars), comparativement à 0 \$ en 2019-2020.

Le Service des finances a également collaboré avec le Service des opérations pour élaborer de meilleurs mécanismes de contrôle et de production de rapports sur l'utilisation efficace des stocks dans le cadre d'efforts visant à en réduire la valeur comptable. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de la nécessité, pour la Société, de maintenir des stocks de niveau optimal pour permettre à la SÉQ d'offrir un approvisionnement sûr et fiable en électricité à toutes les collectivités du Nunavut.

En 2020-2021, nos équipes dévouées du Service des finances et du Service des opérations ont effectué le dénombrement de l'inventaire de tous nos emplacements, ce qui s'est traduit par une réduction d'inventaire d'environ 0,002 %. Cette baisse est attribuable à des rapports d'usage qui n'avaient pas été déposés. Ceux-ci ont été imputés au Service des opérations. D'autres contrôles d'inventaire ont été instaurés au cours de l'exercice financier, et ont eu des retombées positives sur les processus d'inventaire de la SÉQ.

Par ailleurs, le Service des opérations a réalisé la mise à niveau des mesures de contrôle en ce qui a trait à la documentation et à la circulation des documents afin d'améliorer ses méthodes de dénombrement annuel, et continuera les projets visant l'élimination de la qualification de ses pratiques d'inventaire.

## POINTS SAILLANTS DU SERVICE DES OPÉRATIONS ET EXCÉDENT ACCUMULÉ

Pour l'exercice se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)	2021	2020	2019	2018	2017
<b>Revenus</b>					
Ventes d'énergie	127 476 \$	131 632 \$	127 522 \$	118 202 \$	119 856 \$
Vente relative au chauffage	524	946	724	840	1 156
Contributions gouvernementales	3 417	6 591	593	–	–
Autres revenus	5 666	4 953	6 727	4 819	6 712
Produits de l'assurance	–	–	15	7 994	13 000
<b>Total des revenus</b>	<b>137 083</b>	<b>144 122</b>	135 581	131 855	140 724
<b>Total des dépenses</b>	<b>133 142</b>	<b>134 975</b>	131 089	122 134	128 792
<b>Excédent (déficit) pour l'exercice</b>	<b>3 941 \$</b>	<b>9 147 \$</b>	4 492 \$	9 721 \$	11 932 \$

Les revenus provenant de la vente d'énergie ont diminué de 3,1 % en 2020-2021 (comparativement à une hausse de 3,2 % pour l'exercice financier précédent), en raison du remboursement de 3 419 \$ (en milliers de dollars) au FSPC.

La Société aide à l'administration de deux programmes de soutien :

- 1) Le Programme de soutien à la distribution de l'énergie dans les logements sociaux, qui subventionne les clients résidentiels qualifiés résidant dans des logements sociaux; les clients du programme paient un tarif de 6,0 cents par kWh pour leur consommation d'électricité. La SÉQ facture à la Société d'habitation du Nunavut la différence entre le tarif résidentiel approuvé et les 6,0 cents par kWh pour les clients participants à ce programme.
- 2) La Subvention de soutien en alimentation d'énergie territoriale du Nunavut (NTPSS) subventionne tous les autres clients résidentiels qualifiés à raison de 50 % du tarif de base d'Iqaluit pour les 700 premiers kWh consommés chaque mois, d'avril à septembre, et pour les 1 000 premiers kWh consommés chaque mois, d'octobre à mars. La SÉQ facture mensuellement le gouvernement du Nunavut pour la Subvention de soutien en alimentation d'énergie territoriale du Nunavut et applique la subvention directement aux factures des clients admissibles chaque mois.

Les subventions du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique reçues au cours de l'exercice financier 2020-2021 totalisent 316 000 \$ (comparé à 6 313 \$ en 2019-2020) et ont été comptabilisées à la ligne Contributions gouvernementales. Ces subventions visent à compenser les dépenses en immobilisations connexes qui sont admissibles dans le cadre du programme. Le solde est attribuable à d'autres crédits.

Les autres revenus (tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus) ont augmenté de 14 %, principalement en raison des charges administratives liées aux projets récupérables. L'exercice financier précédent avait connu une diminution de 12 % en raison d'une réduction des frais d'administration.

Le total global des charges a diminué de 1 % (comparativement à une hausse de 3 % en 2019-2020), principalement dû à la réduction des déplacements et des faibles taux d'emprunt découlant des répercussions de la COVID-19.

#### POINTS SAILLANTS DES DÉPENSES D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN

Exercice se terminant le 31 mars	2021	2020	2019	2018	2017
<b>Dépenses par objet ou type</b>					
<b>Carburant et lubrifiants</b>	<b>35 %</b>	<b>36 %</b>	38 %	38 %	37 %
<b>Salaires, gages et avantages sociaux</b>	<b>28 %</b>	<b>27 %</b>	24 %	26 %	26 %
<b>Fournitures et services</b>	<b>22 %</b>	<b>18 %</b>	18 %	18 %	18 %
<b>Amortissement, dépréciation et aliénation des immobilisations corporelles</b>	<b>10 %</b>	<b>10 %</b>	10 %	10 %	11 %
<b>Déplacements et hébergement</b>	<b>2 %</b>	<b>5 %</b>	4 %	4 %	4 %
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>3 %</b>	<b>4 %</b>	5 %	4 %	4 %
<b>Créances irrécouvrables</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	1 %	–	–
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	100 %	100 %	100 %

En 2020-2021, les dépenses relatives au combustible et aux lubrifiants ont diminué en raison des réductions des coûts. Les salaires, gages et avantages sociaux sont demeurés stables, car le taux de base de 2019-2020 a été utilisé en 2020-2021. Ces chiffres devraient augmenter pour l'exercice de 2021-2022 avec la mise en place d'une nouvelle convention collective le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les charges d'intérêts ont diminué en raison d'une diminution des taux d'emprunt survenue en cours de l'exercice 2019-2020. Le taux d'emprunt était aussi bas que 0,95 %.

## FAITS SAILLANTS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Faits saillants de la situation financière (en milliers de dollars)					
Au 31 mars	2021	2020	2019	2018	2017
Actifs financiers	34 308 \$	49 266 \$	30 793 \$	29 346 \$	33 255 \$
Passifs	(237 192)	(250 539)	(235 112)	(211 524)	(192 312)
Dette nette	(202 884)	(201 273)	(204 319)	(182 178)	(159 057)
Actifs non financiers	348 155	342 603	336 511	309 878	277 036
Excédent accumulé	145 271 \$	141 330 \$	132 192 \$	127 700 \$	117 979 \$

En date du 31 mars 2021, l'actif financier était inférieur au chiffre de l'exercice financier précédent, car la Société a perçu des montants en souffrance des clients.

Les passifs étaient également moins élevés en raison de la diminution des montants à payer à la Division des Produits pétroliers. Cette diminution n'a toutefois pas compensé entièrement la diminution de l'actif financier. Le résultat est une augmentation de 1 611 \$ (calculé en milliers) de la dette nette.

## SOMMAIRE DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR 2020-2021

Dépenses en immobilisations par région (en milliers de dollars)		
Exercice se terminant le 31 mars	2021	2020
Kitikmeot	1 815 \$	587 \$
Kivalliq	1 518	10 287
Qikiqtaaluk	14 396	7 734
Nunavut/Société	452	1 013
Total des dépenses en immobilisations	18 181 \$	19 621 \$

Les dépenses en immobilisations étaient inférieures de 1 440 \$ (calculé en milliers) par rapport à l'année financière précédente puisque les projets d'immobilisations ont accusé des retards en raison des restrictions sanitaires publiques du territoire contre la COVID-19. Par ailleurs, le nombre de soumissions reçues l'an passé était beaucoup plus élevé qu'escompté. Ceci a obligé la SÉQ à retirer les offres de soumission et à explorer d'autres options. Cette situation a entraîné la réduction des dépenses en immobilisations, car la Société a dû changer d'orientation. Les dépenses entraînées pour les projets d'immobilisations seront plus élevées au cours des trois ou quatre exercices financiers suivants pour les projets qui ont été retardés en raison des restrictions liées à la COVID-19.

## INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Indicateurs clés de performance (en milliers de dollars)					
Exercice se terminant le 31 mars	2021	2020	2019	2018	2017
<b>Ratio de couverture des intérêts</b>					
Excédent avant les intérêts sur la dette à long terme	6 362 \$	14 196 \$	9 691 \$	13 876 \$	15 865 \$
Intérêts sur la dette à long terme	2 421 \$	5 058 \$	5 199 \$	4 155 \$	3 933 \$
Dépenses liées à l'endettement ( <i>critique en dessous de 1,50</i> )	2,63	2,81	1,86	3,34	4,03
<b>Ratio d'endettement</b>					
Actifs	382 463 \$	391 869 \$	367 304 \$	339 224 \$	310 291 \$
Passifs	237 192 \$	250 539 \$	235 112 \$	211 524 \$	192 312 \$
Capacité à payer la dette à long terme	1,61	1,56	1,56	1,60	1,61
<b>Capitaux empruntés – excédent accumulé</b>					
Dette bancaire	12 685 \$	15 874 \$	9 867 \$	11 201 \$	8 393 \$
Dette à long terme	189 350 \$	190 994 \$	186 483 \$	163 263 \$	134 959 \$
Dette totale	202 035 \$	206 868 \$	196 350 \$	174 464 \$	143 352 \$
Excédent accumulé	145 271 \$	141 330 \$	132 192 \$	127 700 \$	117 979 \$
Ratio d'endettement	0,58	0,59	0,60	0,58	0,55
Ratio de l'excédent accumulé	0,42	0,41	0,40	0,42	0,45
Capitaux empruntés – ratio de l'excédent accumulé	1,39	1,46	1,49	1,37	1,22

En 2020-2021, la SÉQ a remboursé un montant en capital de 17 574 000 \$ (16 179 000 \$ en 2019-2020) à l'égard de la dette à long terme de la Société. Bien que la dette ait diminué, la SÉQ a réduit son taux d'intérêt effectif global en empruntant sur ses marges de crédit en ayant recours à des acceptations bancaires. Cela s'est traduit par un taux beaucoup moins élevé. Récemment, le taux a oscillé entre 0,41 et 0,52 %, comparativement à un emprunt à taux fixe, pour lequel le taux serait d'environ 350 points de base plus élevé. Puisque les taux sont susceptibles d'augmenter dans le futur, la Société considère la possibilité de prendre un taux fixe pour une partie de sa dette afin de profiter des très faibles taux.

Le ratio de la dette à l'excédent accumulé de la Société, communément appelé limite d'emprunt en vertu de l'article 25 de la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq*, était de 1,39:1 (2020 : 1,46:1) et est demeuré bien en deçà du maximum permis, soit un ratio de 3:1.

## DIVULGATION DE REMISE DE CRÉANCES EN 2020-2021

En vertu de l'article 84 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (partie IX, Sociétés d'État), la SÉQ est tenue de publier dans son rapport annuel toute radiation au cours de l'exercice financier d'un élément d'actif, d'une dette ou d'une obligation supérieure à 500 \$. L'article 83 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* exige l'approbation de l'Assemblée législative pour annuler une créance payable à un organisme public. En 2020-2021, la SÉQ a reçu l'approbation de l'Assemblée législative, en vertu de l'application d'une loi de remise de créance, d'annuler une dette de 419 084,54 \$ due par la ville d'Iqaluit, représentant des frais de retards pour des montants en souffrance causés par des erreurs de compteur.

---

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ****ÉTATS FINANCIERS**Le 31 mars 2021

---

<b>Table des matières</b>	<b>Page</b>
Rapport de la direction	45
Rapport de l'auditeur indépendant	46
États financiers	50
État des résultats et de l'excédent accumulé	51
État de la variation de la dette nette	52
État des flux de trésorerie	53
Notes complémentaires aux états financiers	54
Annexe A – Annexe des immobilisations corporelles	69

## Rapport de la direction

6 août 2021

Les états financiers, le rapport de gestion (analyse de discussion) et les renseignements financiers connexes présentés dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Société d'énergie Qulliq. La direction est responsable d'assurer l'intégrité, la cohérence et la fiabilité des renseignements présentés.

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables du secteur public du Canada, et doit aussi s'assurer qu'ils sont en conformité avec les autorités applicables. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque les transactions affectant la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude jusqu'aux périodes ultérieures. Les estimations et les hypothèses reposent sur l'expérience passée, les conditions actuelles et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances, et sur une analyse critique des principales conventions comptables utilisées par la Société.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité en matière de rapports financiers, la direction est responsable du maintien des pratiques et des mécanismes de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et contrôlés, que les registres appropriés sont maintenus et que la conformité aux autorités applicables est assurée. Ces contrôles et pratiques visent à assurer la bonne conduite des activités, l'exactitude des documents comptables, la préparation en temps opportun de renseignements financiers fiables et le respect des politiques et exigences réglementaires de la Société.

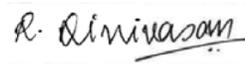
La responsabilité du conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq consiste à veiller à ce que la direction s'acquitte de sa responsabilité en matière de rapports financiers et de contrôles internes. Les auditeurs externes ont un accès total et ouvert au conseil d'administration, en présence ou non de la direction.

L'auditeur externe indépendant de la Société d'énergie Qulliq, la vérificatrice générale du Canada, est responsable de l'audit des opérations et des états financiers de la Société et de la publication de son rapport par la suite.

Au nom de la direction de la Société d'énergie Qulliq :



Rick Hunt  
Président-directeur général



Srinivasan Ramaswamy  
Directeur financier par intérim



Bureau du  
vérificateur général  
du Canada

Office of the  
Auditor General  
of Canada

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société d'énergie Qulliq (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport sur l'audit des états financiers, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Les normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que les stocks pour utilisation soient présentés comme un actif non financier lorsqu'ils sont acquis et qu'ils soient constatés à titre de charge lorsqu'ils sont utilisés. Nous avons exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2020 à cause d'une limitation de l'étendue des travaux d'audit découlant de l'absence de procédures fiables de dénombrement des stocks et de procédures appropriées pour comptabiliser l'utilisation des stocks de pièces de rechange et de lubrifiants. En raison des restrictions relatives aux déplacements imposées pendant la pandémie de COVID-19, nous n'avons pas pu observer le dénombrement des stocks au 31 mars 2021 ou nous assurer des quantités de stocks par d'autres moyens. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si la direction avait mis en œuvre des procédures fiables de dénombrement des stocks. Nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires à l'égard des actifs non financiers présentés au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020 ainsi qu'aux résultats des activités, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes

acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Société d'énergie Qulliq dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements, la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de la Société d'énergie Qulliq.

À notre avis, les opérations de la Société d'énergie Qulliq dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. En outre, à notre avis, des livres comptables appropriés ont été tenus par la Société d'énergie Qulliq et les états financiers sont conformes à ces livres.

### *Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées*

La direction est responsable de la conformité de la Société d'énergie Qulliq aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Société d'énergie Qulliq à ces autorisations spécifiées.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées*

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Michael B. Robichaud, CPA, CA  
Directeur principal

Ottawa, Canada  
Le 6 août 2021

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ****État de la situation financière****Au 31 mars***(en milliers de dollars)*

	2021	2020
<b>Actifs financiers</b>		
Comptes débiteurs (note 3)	<b>34 308 \$</b>	49 266 \$
<b>Passifs</b>		
Dette bancaire (note 4)	<b>12 685</b>	15 874
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	<b>12 441</b>	13 790
Dépôts pour services publics	<b>1 632</b>	1 525
Montant à payer à la Division des produits pétroliers	<b>16 246</b>	22 487
Revenu reporté	<b>1 517</b>	1 501
Dette (note 6)	<b>189 350</b>	190 994
Montant à payer au gouvernement du Canada (note 7)	-	1 352
Avantages sociaux futurs (note 8)	<b>3 321</b>	3 016
	<b>237 192</b>	250 539
<b>Dette nette</b>	<b>(202 884)</b>	(201 273)
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (annexe A)	<b>321 748</b>	317 311
Stocks pour utilisation (note 9)	<b>24 589</b>	24 098
Charges payées d'avance	<b>1 818</b>	1 194
	<b>348 155</b>	342 603
<b>Excédent accumulé</b>	<b>145 271 \$</b>	141 330 \$

Obligations contractuelles (note 14)

Droits contractuels (note 16)

Responsabilité environnementale relative aux sites contaminés (note 17)

**Approuvé au nom du Conseil d'administration par :**


Président du conseil d'administration


Président du comité  
des finances et de la vérification

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

## SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

### État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2021	2021	2020
	Budget	Réel	Réel
<b>Revenus</b>			
Ventes d'énergie (note 10)	133 776 \$	<b>127 476 \$</b>	131 632 \$
Autres revenus (note 11)	7 065	<b>5 666</b>	4 953
Contributions gouvernementales (note 15)	32 609	<b>3 417</b>	6 591
Ventes relatives au chauffage	1 260	<b>524</b>	946
<b>Total des revenus</b>	<b>174 710</b>	<b>137 083</b>	<b>144 122</b>
<b>Dépenses par service</b> (note 12)			
Service des opérations des centrales	65 529	<b>68 062</b>	66 770
Services communs (internes)	21 936	<b>20 535</b>	23 533
Service de gestion immobilière	10 202	<b>10 944</b>	9 103
Service des finances	6 865	<b>7 207</b>	6 280
Service des opérations régionales	6 907	<b>6 781</b>	8 728
Service des opérations des lignes électriques	4 262	<b>3 529</b>	2 825
Technologies de l'information	2 847	<b>3 379</b>	3 191
Service de l'ingénierie	3 000	<b>3 366</b>	3 066
Service des opérations territoriales	3 476	<b>2 416</b>	2 625
Santé, sécurité et environnement	3 218	<b>2 241</b>	2 909
Ressources humaines	2 283	<b>1 575</b>	2 208
Service des affaires générales	2 057	<b>1 391</b>	1 828
Bureau d'Iqaluit	1 431	<b>1 256</b>	1 502
Chaleur résiduelle	277	<b>294</b>	229
Conseil d'administration	338	<b>166</b>	187
<b>Total des dépenses</b>	<b>134 628</b>	<b>133 142</b>	<b>134 984</b>
<b>Excédent pour l'exercice</b>	<b>40 082</b>	<b>3 941</b>	<b>9 138</b>
<b>Excédent accumulé, début de l'exercice</b>	<b>141 330</b>	<b>141 330</b>	<b>132 192</b>
<b>Excédent accumulé, fin de l'exercice</b>	<b>181 412 \$</b>	<b>145 271 \$</b>	<b>141 330 \$</b>

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

---

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ****État de la variation de la dette nette**

---

**Exercice se terminant le 31 mars***(en milliers de dollars)*

---

	2021	2021	2020
	Budget	Réel	Réel
<b>Excédent pour l'exercice</b>	40 082 \$	<b>3 941 \$</b>	9 138 \$
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Ajouts	(53 746)	<b>(17 839)</b>	(18 781)
Coûts indirects capitalisés	(420)	<b>(303)</b>	(707)
Charges d'intérêts capitalisées (note 13)	(2 220)	<b>(39)</b>	(133)
Amortissement	14 305	<b>13 744</b>	<b>13 362</b>
	(42 081)	<b>(4 437)</b>	(6 259)
<b>Ajouts aux stocks pour utilisation</b>	-	<b>(46 084)</b>	(47 387)
<b>Consommation des stocks pour utilisation</b>	-	<b>45 593</b>	47 588
<b>Ajouts des charges payées d'avance</b>	-	<b>(4 155)</b>	(2 870)
<b>Utilisation des charges payées d'avance</b>	-	<b>3 531</b>	2 836
	-	<b>(1 115)</b>	167
<b>(Augmentation)/diminution de la dette nette pour l'exercice</b>	(1 999)	<b>(1 611)</b>	3 046
<b>Dette nette, début de l'exercice</b>	(201 273)	<b>(201 273)</b>	(204 319)
<b>Dette nette, fin de l'exercice</b>	(203 272) \$	<b>(202 884) \$</b>	(201 273) \$

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

---

## SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

### État des flux de trésorerie

Exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2021	2020
<b>Encaisse générée par les activités d'exploitation :</b>		
Encaissements provenant des clients	147 668 \$	124 039 \$
Sommes versées aux fournisseurs	(84 494)	(72 136)
Sommes versées aux employés	(35 681)	(36 699)
Intérêts payés	(3 762)	(6 544)
Encaisse générée par les activités d'exploitation	23 731	8 660
<b>Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations :</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(20 566)	(19 228)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	(20 566)	(19 228)
<b>Encaisse générée par les activités de financement :</b>		
Augmentation de la dette	15 930	20 690
Remboursement de la dette	(17 574)	(16 179)
Contributions gouvernementales reçues	1 668	50
Encaisse générée par les activités de financement	24	4 561
<b>Diminution/(augmentation) de la dette bancaire</b>	<b>3 189</b>	<b>(6 007)</b>
<b>Dette bancaire, début de l'exercice</b>	<b>(15 874)</b>	<b>(9 867)</b>
<b>Dette bancaire, fin de l'exercice</b>	<b>(12 685) \$</b>	<b>(15 874) \$</b>

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2021**  
**(en milliers de dollars)**

**1 La Société**

**(a) Autorité et renseignement sur la Société**

*Autorité* – La Société d'énergie Qulliq (la Société) est une société d'État territoriale dont les activités sont régies par la Partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq*. La Société est exemptée de l'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

*Mandat* – Le mandat de la Société consiste à fournir de l'énergie aux citoyens et aux entreprises du Nunavut de manière sécuritaire, fiable et efficace, tout en réduisant au minimum les répercussions environnementales de ses activités. La Société a également pour mandat de planifier et de favoriser l'autonomie énergétique du Nunavut ainsi que d'informer les clients des divers moyens de conserver l'énergie.

La Société alimente ses clients en électricité grâce à ses 25 centrales autonomes fonctionnant au diesel et aux réseaux de distribution d'électricité établis dans 25 collectivités du Nunavut. La Société fournit également du chauffage grâce à cinq systèmes de chaleur résiduelle reliés à cinq de ces centrales.

*Dépendance économique* – Sur le plan économique, la Société dépend du gouvernement du Nunavut qui, directement et indirectement, représente la plus grande partie de ses ventes d'énergie. C'est aussi le gouvernement du Nunavut qui cautionne la dette de la Société.

**(b) Activités réglementées**

En ce qui concerne l'établissement des tarifs et des modalités des services fournis, la Société est soumise à la *Loi sur le Conseil d'examen des taux des entreprises de service*. Le Conseil d'examen des taux des entreprises de service (CETES) a pour mandat de conseiller le ministre de l'Énergie sur les tarifs et les modalités de service. Il incombe en dernier lieu au ministre et au Gouvernement du Nunavut d'approuver les tarifs, ainsi que les modalités de service. Comme les membres de ce conseil sont nommés par le gouvernement du Nunavut et que la Société est une société d'État territoriale, la Société et

Les recommandations du CETES relativement aux tarifs sont fondées sur un mécanisme de coût du service dont les objectifs sont les suivants : i) obtenir des revenus suffisants pour récupérer les charges d'exploitation prévues pour la prestation de services réglementés, y compris l'amortissement; et ii) assurer un rendement juste et raisonnable pour les investissements liés aux services publics.

La Société maintient un Fonds de stabilisation des prix du combustible (FSPC). Le FSPC a pour but de surveiller les écarts entre le prix du carburant inclus dans les tarifs d'électricité de base approuvés par le ministre responsable de la SÉQ et le prix réel du carburant payé par la Société. La Société établit des prévisions pour le FSPC tous les six mois. Lorsque le solde prévu du FSPC dépasse 1 000 \$ (positif ou négatif), une demande est faite au ministre responsable de la SÉQ pour approuver un ajustement de tarif provisoire à appliquer sur les factures d'électricité et porter le solde prévu à 0 \$. Il en résulte un frais supplémentaire ou un remboursement aux clients de leurs factures d'électricité mensuelles. L'ajustement de tarif provisoire appliqué aux factures des clients habitant dans des logements sociaux est facturé ou crédité au programme de soutien à la distribution d'énergie dans les logements sociaux.

**2 Principales conventions comptables**

Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public (NCCSP), comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Voici un sommaire des principales conventions comptables :

**(a) Budget**

Les objectifs budgétaires ont été fournis à titre de comparaison et ont été tirés, y compris les ajustements au cours de l'exercice, du budget approuvé par le conseil d'administration et le Conseil de gestion financière du Nunavut.

**(b) Utilisation d'estimations et d'incertitude relative à la mesure**

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige de la Société qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. En raison de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont caractérisées par une incertitude d'évaluation. Des modifications à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices ultérieurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de la préparation des présents états financiers, la Société considérait que ces estimations et hypothèses étaient raisonnables.

Les estimations et hypothèses les plus importantes de la direction portent sur le passif associé aux avantages sociaux futurs des employés, les provisions pour créances douteuses, les responsabilités environnementales, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et sur l'évaluation des stocks aux fins d'utilisation.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2021**  
**(en milliers de dollars)**

**2 Principales conventions comptables (suite)**

**(c) Dette bancaire**

La dette bancaire comprend les soldes des comptes bancaires, après déduction des chèques en circulation et de tout retrait effectué dans la marge de crédit et des acceptations bancaires (AB).

**(d) Comptes débiteurs**

Les comptes débiteurs sont évalués selon leur coût. Les provisions pour moins-value sont comptabilisées au besoin en tenant compte de toutes les circonstances connues au moment de la préparation des états financiers, y compris les événements passés et les conditions actuelles.

Une provision pour moins-value des comptes débiteurs est constituée lorsqu'une preuve tangible montre que la Société ne pourra recueillir les sommes prévues selon les modalités originales des débiteurs. On considère comme des indicateurs de la moins-value des comptes débiteurs les situations suivantes : un débiteur qui connaît des difficultés financières importantes, la probabilité qu'un débiteur fasse faillite ou doive se soumettre à une restructuration, un défaut de paiement ou un arriéré ou encore l'incapacité localiser un débiteur. La valeur comptable des actifs est réduite en raison de l'utilisation d'un compte de provision pour créances douteuses, et le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé à titre de créance estimée irrécouvrable. Lorsqu'un compte débiteur est irrécouvrable, il est radié du compte de provision. Les recouvrements subséquents des montants déjà radiés sont crédités aux créances douteuses dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. La radiation des comptes débiteurs est approuvée par le conseil d'administration de la Société, et, si le compte individuel excède 20 \$, par le Conseil de gestion financière du gouvernement du Nunavut.

**(e) Stocks pour utilisation**

Les stocks pour utilisation se composent principalement de combustible, de fournitures, de lubrifiants et de pièces de rechange. Le combustible est évalué selon le moindre du coût ou de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé en fonction d'une moyenne pondérée. Les fournitures, lubrifiants et pièces de rechange sont évalués de la même manière, le coût étant par ailleurs déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les moins-values, lorsqu'elles sont comptabilisées, entraînent une dépréciation de la valeur de remplacement et sont comptabilisées comme dépense dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

**(f) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles représentent des biens immobiliers, des usines et de l'équipement et sont comptabilisées selon leur coût d'origine, moins l'amortissement cumulé. Les coûts comprennent les services d'entrepreneurs, le coût de main-d'œuvre directe, le matériel et les fournitures, des frais de développement, une part proportionnelle des coûts indirects et une allocation pour les charges d'intérêts capitalisées dans les projets de construction. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile moyenne de la façon suivante :

	Durée de vie utile (jusqu'à)
Terrains loués	35 ans
Actifs de production	40 ans
Actifs de distribution	45 ans
Autres actifs	20 ans
Bâtiments autres que des centrales	45 ans
Véhicules	12 ans
Actifs liés à la chaleur	25 ans

Les immobilisations en construction ne sont pas amorties avant leur mise en exploitation.

Les immobilisations incorporelles ne sont pas comptabilisées comme des actifs dans les présents états financiers.

Les baux de terrains qui transfèrent la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété sont comptabilisés comme des terrains loués. La valeur des terrains loués est enregistrée au début du bail en fonction de la valeur actualisée des paiements minimaux de location, à l'exclusion des coûts exécutaires. Lorsque le paiement du bail est effectué intégralement au commencement du bail, il n'y a pas d'obligation de location-acquisition associée à ce bail. Les terrains loués sont amortis selon la méthode linéaire sur le moindre de la durée du bail ou la durée de vie utile de la structure (actif de production) qui s'y trouve.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2021**  
**(en milliers de dollars)**

**2 Principales conventions comptables (suite)**

Lorsque les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société à fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'actif corporel est réduit pour refléter une baisse permanente de la valeur de l'actif. La charge correspondante est enregistrée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé et n'est pas renversée si les conditions changent ultérieurement.

**(g) Frais de développement de projets**

La Société entreprend certains projets dont l'objectif est de poursuivre le développement de la production d'énergie de remplacement. Lorsque ces projets sont en cours, ces frais de développement sont inclus dans les travaux en cours sous les immobilisations corporelles. S'il est établi ultérieurement que le projet ne sera pas complété, le dossier est clos et les coûts déjà capitalisés sont comptabilisés en tant que charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Le coût des projets achevés est transféré aux coûts des immobilisations corporelles qui en résultent lorsque ces immobilisations sont mises en utilisation à titre productif.

**(h) Financement gouvernemental**

Les contributions gouvernementales sont obtenues en fonction des activités et sont comptabilisées à titre de recettes lorsqu'elles sont approuvées et que les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les conditions du financement donnent lieu à une obligation qui répond à la définition d'un passif. Le financement est comptabilisé à titre de revenu reporté lorsque les conditions du financement donnent lieu à un passif, ou à titre de dette lorsque la somme doit être remboursée. Le revenu de financement est comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé lorsque les passifs ont fait l'objet d'un règlement.

**(i) Passif au titre des avantages sociaux futurs**

(i) Régime de pension – Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (« le régime »), un régime de retraite interentreprises administré par le gouvernement du Canada. Les contributions versées au régime par la Société sont exprimées en pourcentage des contributions des employés. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre selon les résultats du régime. Les cotisations de la Société sont comptabilisées à titre de charges sur la base de l'exercice en cours et représentent l'intégralité des obligations de retraite de la Société. La Société n'est pas tenue de verser des cotisations pour les services passés ou des insuffisances de financement du Régime. Les cotisations de la Société correspondent au plein coût qui lui incombe en tant qu'employeur.

ii) Indemnité de départ en cas de démission, retraite et perte d'emploi et de relogement – Selon les conditions d'emploi, les employés admissibles peuvent avoir droit à des indemnités de départ et de perte d'avantages sociaux pour couvrir les frais associés à leur démission, retraite ou perte d'avantages sociaux, selon le nombre d'années de service et le salaire en fin d'emploi. La Société offre des indemnités de départ et de retraite aux employés admissibles, en fonction des années de service et de leur salaire en fin d'emploi, et des prestations de relogement en fonction du nombre d'années de service et de leur collectivité de résidence. Ces indemnités sont versées à la démission, à la retraite ou au décès de l'employé. Le coût lié à ces avantages est fondé sur les meilleures estimations de la direction et s'accumule comme passif au fur et à mesure que les employés rendent les services.

(iii) Prestations de congé de maladie – Celles-ci représentent un montant pour les employés autorisés à accumuler un congé de maladie non utilisé et sont incluses dans les passifs pour futurs avantages sociaux. Toutefois, ces droits ne sont pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Les montants en congés de maladie accumulés encore non utilisés dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés dans les prochaines années se fondent sur la meilleure estimation de la direction sur le taux d'actualisation, la démographie des employés et l'utilisation des congés de maladie des employés actifs.

**(j) Revenus**

Les ventes d'énergie et de chauffage sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les transactions et les événements se sont produits et sont calculées en fonction des compteurs de services publics, et comprennent tout ajustement de tarif provisoire pour la stabilisation du coût du combustible. La majorité des autres revenus sont comptabilisés lorsque les services sont fournis et calculés selon leur coût par unité ou par service. Les revenus comprennent des produits à recevoir pour les services fournis, mais pas encore facturés, dont le montant est fondé sur les données de consommation antérieures.

En outre, certains ajouts d'immobilisations corporelles sont construits avec l'aide de contributions en espèces des clients. Ces contributions sont comptabilisées comme revenus lorsque toutes les restrictions ou stipulations externes imposées par une entente avec le client ont été satisfaites.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2021**  
**(en milliers de dollars)**

**2 Principales conventions comptables (suite)**

**(k) Instruments financiers**

La liste suivante présente les instruments financiers de la Société ainsi que leurs bases d'évaluation.

<b>Actifs financiers</b>	<b>Base d'évaluation</b>
Comptes débiteurs	Coût
<b>Passifs financiers</b>	
Dettes bancaires	Coût
Comptes créditeurs et charges à payer	Coût
Dépôts pour services publics	Coût
Montant à payer à la Division des produits pétroliers	Coût
Dettes	Coût amorti
Montant à payer au gouvernement du Canada	Coût

Étant donné que tous les instruments financiers sont évalués au coût ou au coût amorti, il n'y a pas eu de gains ou de pertes de réévaluation. Par conséquent, l'état des gains et des pertes de réévaluation est exclu des états financiers.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test annuel de moins-value. Lorsque les actifs financiers perdent de leur valeur, les pertes de moins-value sont portées à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif financier ou d'un passif financier. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments au moment de leur constatation initiale.

**(l) Responsabilité environnementale relative aux sites contaminés**

Les sites contaminés sont le résultat de l'introduction d'une contamination dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une matière chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale.

Un passif (suivant une responsabilité environnementale) relatif à l'assainissement de sites contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont satisfaits :

- i. Il existe une norme environnementale.
- ii. La contamination excède la norme environnementale.
- iii. La Société est directement responsable ou accepte la responsabilité du site.
- iv. La Société envisage de renoncer aux avantages économiques futurs.
- v. Il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif reflète la meilleure estimation de la Société du montant requis pour assainir les sites à la norme minimale actuelle pour leur utilisation avant la contamination et est comptabilisé comme une charge à payer.

Le passif est enregistré net de tout recouvrement prévu et comprend tous les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, y compris les opérations d'assainissement, d'entretien et de suivi. Lorsque les flux de trésorerie nécessaires pour liquider ou éteindre un passif sont prévus sur des périodes futures prolongées, une technique de valeur actualisée est utilisée.

Les passifs sont ajustés chaque année pour tenir compte du passage du temps, des nouvelles obligations, des changements dans les estimations de gestion et des coûts réels encourus.

Si la probabilité d'un événement futur qui confirmerait la responsabilité de la Société ne peut être établie, un passif éventuel est divulgué dans les notes afférentes aux états financiers.

**(m) Éventualités**

Le passif éventuel découle de poursuites en instance et d'autres faits semblables. Les éventualités de la Société sont des éléments de passif potentiels qui peuvent devenir réels selon qu'un événement se concrétise ou non. Dans la mesure où un tel événement est susceptible de se produire ou non et dans la mesure où les coûts peuvent faire l'objet d'une évaluation raisonnable, un passif estimé est accumulé. S'il est impossible de déterminer la probabilité ou si le montant ne peut être estimé raisonnablement, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers et aucun passif n'est comptabilisé. La Société ne possède aucun passif éventuel à déclarer pour cet exercice.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2021**  
**(en milliers de dollars)**

**2 Principales conventions comptables (suite)**

Les actifs éventuels sont des actifs possibles résultant d'événements antérieurs et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'au moins un événement futur incertain qui n'est pas entièrement sous le contrôle de l'entité. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés sur les états financiers. La Société ne possède aucun actif éventuel à déclarer pour cet exercice.

**(n) Opérations entre entités apparentées**

**Opérations interentités**

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Lorsque des opérations sont effectuées selon des modalités similaires à celles adoptées si les entités traitaient sans lien de dépendance, ou lorsque les coûts des biens ou services fournis sont recouverts, elles sont évaluées à la valeur d'échange. Toutes les autres opérations interentités sont enregistrées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable telle qu'elle est enregistrée dans les comptes du fournisseur.

La Société est apparentée, à titre de propriété commune, à tous les ministères, sociétés territoriales et organismes de services publics du gouvernement du Nunavut. Dans le cours normal de ses activités, la Société fournit des services publics à ces entités apparentées et achète auprès d'elles du carburant, du matériel, des fournitures et d'autres services à des conditions similaires à celles adoptées avec des entités sans lien de dépendance.

**Opérations des autres entités apparentées**

Les autres entités apparentées sont les principaux dirigeants (président, vice-président, directeur financier, directeurs principaux, conseil d'administration), ainsi que les membres de la famille proche des principaux dirigeants, et les entités contrôlées par les principaux dirigeants ou par les membres de leur famille proche.

Les opérations des entités apparentées, autres que certaines opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange et sont, dans le cours normal des activités, conclues selon des modalités commerciales normales.

**(o) Futurs changements aux normes comptables**

Le chapitre SP 3280, obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, a été publié par le CCSP et est en vigueur pour les exercices financiers qui commenceront le 1<sup>er</sup> avril 2022 ou ultérieurement. Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre d'une obligation, ainsi que les coûts de la mise hors service, de l'entretien et de la surveillance.

Le chapitre SP 3400 a été publié par le CCSP et est en vigueur pour les exercices financiers qui commenceront le 1<sup>er</sup> avril 2023 ou ultérieurement. Ce chapitre établit les normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

La Société adoptera ces nouvelles normes à leur date d'entrée en vigueur. La SÉQ évalue les répercussions, s'il y a lieu, de l'adoption des normes susmentionnées.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2021**  
**(en milliers de dollars)**

**3 Comptes débiteurs**

	Entités apparentées	Tierces parties	2021	2020
Comptes débiteurs	20 265 \$	19 817 \$	<b>40 082 \$</b>	55 165 \$
Avances de fonds aux employés	-	-	-	8
	20 265 \$	19 817 \$	<b>40 082 \$</b>	55 173 \$
Diminution : Provision pour créances douteuses	(1,146)	(4,628)	<b>(5,774)</b>	(5,907)
	19 119 \$	15 189 \$	<b>34 308 \$</b>	49 266 \$

Compte débiteur des entités apparentées par source tel que :

		Provision pour créances douteuses	2021  Net	2020  Net
Gouvernement du Nunavut	Comptes débiteurs			
Ministères	9 396 \$	(448) \$	<b>8 948 \$</b>	15 087 \$
Sociétés territoriales	10 869	(698)	<b>10 171</b>	15 566
	20 265 \$	(1,146) \$	<b>19 119 \$</b>	30 653 \$

**4 Dette bancaire**

La Société dispose d'une facilité de crédit dont la limite est de 30 000 \$ (30 000 \$ en 2020). Le taux d'intérêt appliqué à la facilité de crédit est établi au taux préférentiel moins 0,5 % (1,95 % en 2021; 1,95 % en 2020). Cette facilité permet l'utilisation d'acceptations bancaires (AB) à des fins d'emprunts. Les AB ont une commission d'acceptation de 50 points de base par année et un taux d'intérêt correspondant approximativement au taux préférentiel moins 2,0 %, assujetti au marché. Elles durent de 7 à 365 jours et sont émises et réémises pour un montant minimal global de 1 000 \$ en devises canadiennes ou pour un montant multiple de cette somme. La facilité de crédit bancaire est garantie par une entente d'indemnité/exploitation de la CIBC et cautionnée par le gouvernement du Nunavut.

	2021	2020
AB	<b>10 000 \$</b>	10 000 \$
Découvert	<b>2 685</b>	5 874
	<b>12 685 \$</b>	15 874 \$

**5 Comptes créditeurs et charges à payer**

	Entités apparentées	Tierces parties	2021	2020
Fournisseurs et charges à payer	231 \$	6 116 \$	<b>6 347 \$</b>	9 015 \$
Passifs reliés à la rémunération et impôts	-	4 919	<b>4 919</b>	4 101
Retenues	-	877	<b>877</b>	655
TPS à payer	-	298	<b>298</b>	19
	231 \$	12 210 \$	<b>12 441 \$</b>	13 790 \$

Compte créditeur et charges à payer des entités apparentées par source :

	2021	2020
Gouvernement du Nunavut		
Ministères	<b>207 \$</b>	402 \$
Sociétés territoriales	<b>24</b>	16
	<b>231 \$</b>	418 \$

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2021**  
**(en milliers de dollars)**

<b>6 Dette</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Obligations, rachetables et assorties d'intérêts calculés à un taux fixe de 6,809 %, amorties sur 20 ans, arrivant à échéance le 27 septembre 2021. Paiements semestriels de capital et intérêts de 2 848 \$, et versement forfaitaire et final de 17 502 \$ à échéance.	<b>17 502 \$</b>	21 787 \$
Facilité B, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 42 \$, à compter du 1 <sup>er</sup> août 2011, le paiement final dû le 1 <sup>er</sup> mai 2021.	<b>74</b>	561
Facilité C, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 53 \$, à compter du 1 <sup>er</sup> août 2011, le paiement final dû le 1 <sup>er</sup> mai 2021.	<b>106</b>	726
Facilité D, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 74 \$, à compter du 1 <sup>er</sup> août 2011, le paiement final dû le 1 <sup>er</sup> juin 2021.	<b>188</b>	1 053
Facilité E, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 30 \$, à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2012, le paiement final dû le 1 <sup>er</sup> février 2022.	<b>3 092</b>	3 312
Facilité F, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 133 \$ à compter du 1 <sup>er</sup> août 2011, le paiement final dû le 1 <sup>er</sup> juillet 2021.	<b>515</b>	2 055
Facilité G, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux préférentiel variable moins 0,5 % par année, dont les versements mensuels du capital s'élèvent à 83 \$ plus intérêts, à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2012, et le paiement final est dû le 30 novembre 2022. Cette facilité comporte une option assujettie à l'acceptation bancaire, une commission d'acceptation calculée à 50 points de base par année et une durée minimale de sept jours et maximale de 365 jours, et est émise et réémise en tranches d'un montant minimal global de 1 000 \$ ou pour un montant multiple de cette somme.	<b>11 667</b>	12 667
Facilité H, prêt consenti non renouvelable en sept tranches, avec intérêt calculé à un taux variable préférentiel moins 0,5 % par année, dont les paiements mensuels du capital sur la première tranche s'élèvent à 100 \$ plus intérêts, à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2015 avec paiement final dû le 1 <sup>er</sup> avril 2025; sur la deuxième tranche de 58 \$ commençant le 1 <sup>er</sup> avril 2016 avec paiement final dû le 1 <sup>er</sup> avril 2026; sur la troisième tranche de 82 \$ commençant le 1 <sup>er</sup> avril 2017 avec paiement final dû le 1 <sup>er</sup> avril 2027; sur la quatrième tranche de 166 \$ commençant le 30 avril 2018 avec paiement final dû le 30 avril 2028; sur la cinquième tranche de 160 \$ commençant le 30 avril 2019 avec paiement final dû le 30 avril 2029; sur la sixième tranche de 80 \$ commençant le 30 avril 2020 avec paiement final dû le 30 avril 2030; et sur la septième tranche de 66 \$ commençant le 30 avril 2021 avec paiement final dû le 30 avril 2031. Cette facilité comporte une option assujettie à l'acceptation bancaire, une commission d'acceptation calculée à 50 points de base par année et une durée minimale de sept jours et maximale de 365 jours, et est émise et réémise en tranches d'un montant minimal global de 1 000 \$ ou pour un montant multiple de cette somme.	<b>145 739</b>	137 566

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2021**  
**(en milliers de dollars)**

**6 Dette (suite)**

Facilité J, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux variable préférentiel moins 0,5 % par année, dont les paiements mensuels du capital s'élèvent à 67 \$ plus intérêts, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014, avec paiement final dû le 30 avril 2024. Cette facilité comporte une option assujettie à l'acceptation bancaire, une commission d'acceptation calculée à 50 points de base par année et une durée minimale de sept jours et maximale de 365 jours, et est émise et réémise en tranches d'un montant minimal global de 1 000 \$ ou pour un montant multiple de cette somme.

<b>10 467</b>	11 267
<b>189 350 \$</b>	190 994 \$

L'échéancier des montants remboursés sur le capital pour le paiement de la dette va comme suit :

2022	31 830 \$
2023	20 019
2024	9 353
2025	16 620
2026	19 453
2027 à 2032	92 075
<b>Total</b>	<b>189 350 \$</b>

L'article 25 de la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* précise que les emprunts de la Société ne doivent en aucun cas dépasser le triple de son excédent accumulé. Les emprunts de la Société étaient de 1,39 fois son excédent accumulé au 31 mars 2021 (1,46 fois en 2020).

La dette est garantie par le gouvernement du Nunavut. Au cours de l'année 2018-2019, les limites de la garantie sont passées de 200 à 250 millions de dollars afin de répondre aux besoins de dépenses en capital de la Société.

**7 Montant à payer au gouvernement du Canada**

Le gouvernement du Canada, par le biais de l'initiative écoÉNERGIE sur l'innovation, a versé à la Société une contribution remboursable sans intérêt pour l'aider à financer son projet de compteurs intelligents à Iqaluit. Le projet a été achevé en 2016 et les contributions remboursables finales ont été reçues en 2017. La contribution est payable en versements annuels en fonction du bénéfice net annuel provenant du projet chaque année jusqu'au 31 mars 2021. Le projet a entraîné un bénéfice net annuel de 0 \$ en 2021 (0 \$ en 2020). En date du 31 mars 2021, aucune somme n'est payable au gouvernement du Canada dans le cadre cette initiative, et le montant de 1 352 \$ a été comptabilisé comme revenu à la ligne Contributions gouvernementales dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

**8 Avantages sociaux futurs pour les employés**

*Régime de retraite :*

La Société ainsi que tous les employés admissibles contribuent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le Régime). Le gouvernement du Canada a une obligation imposée par la loi de verser des prestations en lien avec le Régime. En général, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux annuel de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées aux prestations du Régime de pensions du Canada et sont indexées à l'inflation.

Les employés et la Société doivent tous deux y cotiser. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les contributions requises des employeurs selon un multiple de la cotisation requise des employés. Le taux général de cotisation en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,01 fois (1,01 fois en 2020) pour les membres inscrits avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et 1,00 fois (1,00 fois en 2020) pour les membres inscrits depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ces montants sont inclus comme dépenses dans les salaires.

Les cotisations au Régime se répartissent comme suit :

	<b>2021</b>	2020
Cotisations de l'employeur	<b>2 256 \$</b>	2 210 \$
Cotisations des employés	<b>2 144</b>	2 107
<b>Total des cotisations</b>	<b>4 400 \$</b>	4 317 \$

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2021**  
**(en milliers de dollars)**

**8 Avantages sociaux futurs pour les employés (suite)**

*Indemnités de départ et prestations pour congé de maladie :*

La Société offre des indemnités de départ et de retraite, ainsi que des prestations de relogement et de congé de maladie à ses employés admissibles. Les indemnités de départ sont basées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi, les prestations de relogement sont fondées sur les années de service et de leur collectivité de résidence, tandis que les prestations en congés de maladie sont fondées sur le nombre estimatif d'heures dépassant les droits annuels. Toutefois, comme ces avantages ne sont pas préfinancés, ils ne détiennent aucun actif et présentent un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Le passif relatif à ces avantages se répartit comme suit :

	2021	2020
Séparation, démission et retraite	2 094 \$	1 892 \$
Congé de maladie	700	700
Relogement	527	424
	<b>3 321 \$</b>	<b>3 016 \$</b>

La Société a versé aux employés 769 \$ (489 \$ en 2020) en avantages sociaux futurs en 2021.

Les hypothèses importantes utilisées par la direction pour le calcul de ces prestations sont les suivantes :

	2021	2020
Taux d'actualisation	1.95 %	1.95 %
Facteur de réduction pour les employés de moins de dix ans de service	50.0 %	50.0 %
Âge estimé de la retraite ou de la démission	65 ans	65 ans

**9 Stocks pour utilisation**

	2021	2020
Pièces de rechange	16 756 \$	15 243 \$
Combustible	5 497	6 477
Fournitures et lubrifiants	2 336	2 378
	<b>24 589 \$</b>	<b>24 098 \$</b>

Une provision pour obsolescence de 507 \$ (507 \$ en 2020) a été inscrite afin de réduire les stocks à rotation lente à leur valeur de remplacement estimée. Il n'y a pas eu de renversements de dépréciations antérieures. Aucun stock n'a été donné en garantie pour les passifs.

**10 Ventes d'électricité**

	Entités apparentées	Tierces parties	2021	2020
Clients commerciaux	27 125 \$	47 814 \$	74 939 \$	77 187 \$
Clients résidentiels	38 888	11 936	50 824	52 778
Électricité destinée à l'éclairage des rues et des zones privées	-	1 713	1 713	1 667
	66 013 \$	61 463 \$	<b>127 476 \$</b>	<b>131 632 \$</b>

Ventes d'électricité des entités apparentées, par source :

	2021	2020
Gouvernement du Nunavut		
Ministères	32 635 \$	35 629 \$
Sociétés territoriales	33 378	32 327
	<b>66 013 \$</b>	<b>67 956 \$</b>

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2021**  
**(en milliers de dollars)**

**10 Ventes d'électricité (suite)**

La Société administre le programme de soutien à la distribution d'énergie dans les logements sociaux du gouvernement du Nunavut, pour lequel elle a facturé 26 774 \$ (25 767 \$ en 2020) au nom des clients. Ce programme permet d'offrir des subventions aux clients résidentiels admissibles qui habitent dans des logements sociaux, lesquelles se traduisent par le paiement, au client, de la différence entre le taux résidentiel approuvé et 6,0 cents par kWh. Mensuellement, la Société facture le montant des subventions relatives à la distribution d'énergie à la Société d'habitation du Nunavut et le soustrait de la facture des clients qui en bénéficient.

La Société administre la Subvention de soutien en alimentation d'énergie territoriale du Nunavut du gouvernement du Nunavut, pour laquelle elle a facturé 10 106 \$ (9 994 \$ en 2020) au nom des clients. Ce programme offre aux clients résidentiels admissibles de toutes les collectivités des subventions représentant 50 % du tarif de base d'Iqaluit pour les 700 premiers kWh consommés mensuellement entre avril et septembre et pour les 1 000 premiers kWh consommés mensuellement entre octobre et mars. Chaque mois, la Société facture au gouvernement le montant de ces subventions relatives à la distribution d'énergie et applique ces montants aux factures des clients individuels.

Le remboursement au titre du Fonds de stabilisation des prix du combustible (FSPC) était de 2,76 cents/kWh du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2020 (contre 0 cent/kWh du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2019). Le remboursement au titre du FSPC était de 1,25 cent/kWh du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 mars 2021 (contre 0 cent/kWh du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 31 mars 2020). Le rabais total lié aux combustibles accordé au cours de l'année était de 3 419 \$ (0 \$ en 2020).

**11 Autres revenus**

	Entités apparentées	Tierces parties	2021	2020
Administration et autres frais de gestion	691 \$	1 282 \$	<b>1 973 \$</b>	2 029 \$
Financement des immobilisations provenant des clients	680	920	<b>1 600</b>	630
Recouvrement de charges de logement auprès des employés	-	1 512	<b>1 512</b>	1 628
Location de poteaux	46	535	<b>581</b>	666
	<b>1 417 \$</b>	<b>4 249 \$</b>	<b>5 666 \$</b>	<b>4 953 \$</b>
Autres revenus des entités apparentées par source :				
			<b>2021</b>	<b>2020</b>
Gouvernement du Nunavut				
Ministères			<b>975 \$</b>	485 \$
Sociétés territoriales			<b>442</b>	392
			<b>1 417 \$</b>	<b>877 \$</b>

**12 Charges**

Voici un sommaire des charges par objet ou par type :

	Entités apparentées	Tierces parties	2021	2020
Carburant et lubrifiants	38 919 \$	7 774 \$	<b>46 693 \$</b>	48 784 \$
Salaires, gages et avantages sociaux	-	36 804	<b>36 804</b>	36 599
Fournitures et services	899	27 721	<b>28 620</b>	24 139
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe A)	-	13 744	<b>13 744</b>	13 362
Charges d'intérêts (note 13)	-	3 746	<b>3 746</b>	6 517
Déplacements et hébergement	-	3 264	<b>3 264</b>	5 155
Créances irrécouvrables	78	193	<b>271</b>	428
	<b>39 896 \$</b>	<b>93 246 \$</b>	<b>133 142 \$</b>	<b>134 984 \$</b>
Les dépenses des entités apparentées par source vont comme suit :				
			<b>2021</b>	<b>2020</b>
Gouvernement du Nunavut				
Ministères			<b>39 550 \$</b>	43 590 \$
Sociétés territoriales			<b>346</b>	8
			<b>39 896 \$</b>	<b>43 598 \$</b>

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2021**  
**(en milliers de dollars)**

**13 Charges d'intérêts**

	2021	2020
Intérêts sur la dette	2 421 \$	5 058 \$
Intérêts et frais bancaires	1 364	1 592
Moins : Intérêts capitalisés dans des projets de construction	(39)	(133)
	<b>3 746 \$</b>	<b>6 517 \$</b>

**14 Obligations contractuelles**

*Contrats de location-exploitation*

La Société a loué des biens immobiliers en vertu de divers contrats de location-exploitation à long terme. Les paiements annuels minimums associés à ces contrats sont répartis comme suit :

	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Entités apparentées						
Ministères	231	96	-	-	-	<b>327 \$</b>
	231	96	-	-	-	<b>327</b>
Tierces parties	3 376	1 791	702	111	4	<b>5 984</b>
	<b>3 607 \$</b>	<b>1 887 \$</b>	<b>702 \$</b>	<b>111 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>6 311 \$</b>

*Engagements d'approvisionnement en carburant*

La Société a conclu des engagements d'approvisionnement de 48 347 \$ (56 705 000 litres) pour l'achat de carburant au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022. Ce montant doit être payé au cours de l'exercice de 2022. La majeure partie de cet engagement a été conclu avec la Division des produits pétroliers (une entité sous contrôle commun).

*Engagements relatifs aux dépenses en immobilisations*

La Société a pris des engagements s'élevant à 46 473 \$ relativement aux dépenses en immobilisations corporelles à venir, qui devraient être payées au cours des deux prochains exercices financiers.

*Autres engagements d'exploitation*

La Société a pris des engagements de 6 614 \$ relativement à d'autres dépenses d'exploitation à venir, lesquelles devraient être payées au cours de l'exercice de 2022.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2021**  
**(en milliers de dollars)**

**15 Contributions gouvernementales**

Le gouvernement du Nunavut a conclu une entente avec la Société afin de lui offrir un soutien financier dans le cadre du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique. Ce soutien financier sera d'un maximum de 175 000 \$ pour les dépenses admissibles encourues, réalisées, approuvées et réclamées au plus tard le 30 septembre 2027 en vertu des conditions établies dans l'entente en question. La Société investira dans des projets qui rendront l'approvisionnement en énergie plus efficace ou plus fiable au Nunavut.

Le gouvernement du Nunavut a conclu une entente avec la Société afin de lui offrir un soutien financier dans le cadre du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone. Ce soutien financier sera d'un maximum de 6 348 \$ pour les dépenses admissibles encourues, réalisées, approuvées et réclamées au plus tard le 30 décembre 2024 en vertu des conditions établies dans l'entente en question. La Société investira dans l'installation de chauffage centralisé à Sankiluaq et à Taloyoak.

Le gouvernement du Nunavut a conclu une entente avec la Société afin de lui offrir un soutien financier dans en vertu de la taxe sur le carbone du gouvernement du Canada. Ce soutien financier sera d'un maximum de 2 000 \$ pour les dépenses admissibles encourues et réalisées pour le remplacement des lampadaires traditionnels au Nunavut par des ampoules à haut rendement énergétique. Une somme de 500 \$ par année sera octroyée sur quatre ans pour le remplacement par des ampoules à haut rendement énergétique dans 21 collectivités.

Le gouvernement du Nunavut a offert du soutien financier à la Société pour couvrir les coûts d'isolement des entrepreneurs à titre de remplacement des salaires perdus pour l'exécution des projets d'immobilisation et d'exploitation et d'entretien en cours de l'année.

Le gouvernement du Canada a conclu une entente avec la Société afin de lui offrir un soutien financier dans le cadre du Programme d'énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées. Ce soutien financier sera d'un maximum de 3 380 \$ pour les dépenses admissibles encourues, réalisées, approuvées et réclamées au plus tard le 30 septembre 2023 en vertu des modalités établies dans l'entente en question. La Société investira dans des panneaux solaires photovoltaïques avec stockage de l'énergie à Kugluktuk.

La Société a conclu plusieurs ententes de financement de valeur moindre avec le gouvernement du Canada afin d'explorer d'autres ressources d'énergie renouvelable et d'améliorer l'efficacité énergétique.

*Contributions gouvernementales*

	<b>2021</b>	2020
Initiative écoÉNERGIE sur l'innovation (note 7)	<b>1 352 \$</b>	-
Coûts d'isolement liés à la COVID-19	<b>1 000</b>	-
Soutien en vertu de la taxe sur le carbone du Gouvernement du Canada	<b>500</b>	-
Fonds pour l'énergie dans l'Arctique	<b>316</b>	6 313
Autres	<b>103</b>	90
Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone	<b>97</b>	182
Programme d'énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées	<b>49</b>	6
	<b>3 417 \$</b>	6 591 \$

**16 Droits contractuels**

La Société conclut des ententes de financement avec différentes agences gouvernementales et entreprises (note 15). Ces ententes de financement généreront des revenus et des actifs dans le futur si la Société répond aux critères d'admissibilité stipulés dans l'entente. Pour recevoir le financement de chaque programme, la Société doit répondre aux exigences d'admissibilité énoncées dans chacune des ententes de financement respectives.

Le tableau suivant indique le montant maximum de financement possible dans le cadre de chacun des programmes :

Fonds pour l'énergie dans l'Arctique	<b>168 371 \$</b>
Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone	<b>6 069</b>
Programme d'énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées	<b>3 325</b>
Soutien en vertu de la taxe sur le carbone du Gouvernement du Canada	<b>1 500</b>

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2021**  
**(en milliers de dollars)**

**16 Droits contractuels (suite)**

La Société a comptabilisé une créance de 492 \$ (6 501 \$ en 2020) pour les sommes à payer en vertu des ententes de financement avec le gouvernement du Nunavut et le gouvernement du Canada, car la Société a répondu aux critères d'admissibilité énoncés dans les ententes. Les créances devront être payées pendant l'exercice de 2022.

**17 Responsabilité environnementale relative aux sites contaminés**

Les activités de la Société sont assujetties à diverses lois et réglementations fédérales et territoriales, telles que la *Loi sur la protection de l'environnement* du Nunavut et la Ligne directrice sur l'assainissement des lieux contaminés (2010), lesquelles régissent la protection de l'environnement ou la réduction des effets néfastes sur celui-ci. La Société exerce ses activités en se souciant de protéger la santé publique et l'environnement, et croit que ses activités respectent toutes les lois et réglementations applicables.

La Société a recensé 27 sites (27 sites en 2020) où la concentration d'hydrocarbures pétroliers et d'autres polluants dans le sol dépasse les normes environnementales. La contamination de certains de ces sites s'est produite lorsque d'autres parties étaient responsables de l'utilisation de ces sites ou en étaient les occupants.

La direction a estimé que leur assainissement coûterait environ 39 millions de dollars (40 millions de dollars en 2020). Aucune disposition de responsabilité environnementale pour l'assainissement de ces sites n'a été reconnue dans ces états financiers, car il n'existe aucune obligation légale d'assainir ces sites; la direction n'a d'ailleurs aucune intention de le faire. À l'avenir, une disposition de responsabilité environnementale pour l'assainissement de n'importe lequel de ces sites sera reconnue s'il est déterminé que la santé publique est menacée.

La Société a mis en place un programme de surveillance pour s'assurer que les sites contaminés répertoriés n'ont pas d'effets néfastes sur les personnes ou sur l'environnement. Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent une provision de 670 \$ (670 \$ en 2020) pour le programme de surveillance. Les dépenses futures non actualisées pour ce passif sont de 1 272 \$ (1 391 \$ en 2020). La provision a été déterminée en actualisant les futurs flux de trésorerie totaux escomptés sur une période estimée de 46 ans, moyennant un taux reflétant le taux d'emprunt réel de la Société. La provision est ensuite réévaluée au taux d'actualisation en vigueur à chaque bilan. Au 31 mars 2021, les dépenses futures sont actualisées en utilisant un taux de 1,95 % (2,95 % en 2020).

En 2016, la Société a établi que la méthode de confinement utilisée à l'un de ses sites contaminés, situé à Baker Lake, ne fonctionnait plus comme prévu. La Société a procédé à une évaluation du risque pour la santé humaine sur ce site, qui s'est conclue par un site particulier dépassant les niveaux de contaminants prescrits. En septembre 2016, la Société a entrepris son plan d'assainissement, pour lequel une cellule terrestre et une tranchée ont été réalisées. L'assainissement de ce site a été finalisé au cours de l'été 2019. Cependant, à la lumière de préoccupations soulevées par les citoyens, la Société est en train de considérer une plus grande terre agricole située à l'écart de cette collectivité et a demandé une autre parcelle de terrain loin du hameau. Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent une provision de 217 \$ (217 \$ en 2020) liée à ce site.

En 2018, deux déversements importants ont eu lieu dans les centrales électriques de la Société. Un déversement s'est produit à Cambridge Bay en août 2017, déversant 1 800 litres de carburant diesel et un à Grise Fiord en mars 2018, déversant 4 000 litres de carburant diesel. Conformément à l'article 5 de la *Loi sur la protection de l'environnement* du Nunavut, la Société procède actuellement à la réparation des dommages causés par ces déversements et à l'élimination de tout danger pour la vie, la santé, les biens ou l'environnement. Le déversement à Cambridge Bay a été nettoyé pendant l'été 2020. L'assainissement partiel de Grise Fiord a été finalisé au cours de l'été 2018. Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent une provision de 212 \$ (320 \$ en 2020) liée à ce site.

En 2020, il y a eu un déversement de glycol correspondant à 30 000 litres à Rankin Inlet. La Société a effectué des limites de détection en laboratoire du sol, de l'eau souterraine et de l'eau de surface où des échantillons ont été prélevés. D'après les résultats, il ne semble pas y avoir de présence de répercussions du propylène glycol résiduel, et aucun plan d'assainissement n'est recommandé. Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent une provision de NIL \$ (130 \$ en 2020) liée à ce site.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2021**  
**(en milliers de dollars)**

**18 Instruments financiers**

Les instruments financiers détenus par la Société exposent celle-ci à certains risques. Le niveau de risque n'a pas changé par rapport à l'année précédente et aucun changement dans les méthodes et les pratiques utilisées pour gérer ces risques. Les risques suivants n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers de la Société.

*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie liée à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en manquant à l'une de ses obligations. La Société est exposée à ce type de risque en raison des versements en espèces effectués auprès d'institutions financières et pour des comptes débiteurs à la suite de la vente d'électricité et de services connexes aux clients. Dans le cas des comptes portant intérêt et des comptes débiteurs, le niveau d'exposition maximal au risque de crédit correspond à la valeur comptable inscrite dans l'état de la situation financière. À la fin de 2021 et en 2020, on n'avait observé aucune concentration significative de risque de crédit par type de client ou par lieu géographique. L'exposition au risque de crédit de la Société est plutôt influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Le risque de crédit relatif aux comptes débiteurs est atténué grâce aux versements en espèces perçus auprès des nouveaux clients. Le montant de ces versements dépend de l'exposition au risque. Les clients établis et ceux qui jouissent d'une bonne cote de crédit n'ont pas à fournir d'acompte.

Les comptes débiteurs arrivent généralement à échéance au bout de 30 jours, et les intérêts sont chargés après 60 jours, selon le taux indiqué dans le contrat de service. La Société dispose d'un compte de provision afin de couvrir les pertes potentielles sur la créance associées aux débiteurs. Le montant du compte de provision a varié comme suit en cours d'exercice :

	2021	2020
Solde, début de l'exercice	5 907 \$	5 479 \$
Augmentation de la provision au cours de l'exercice	286	428
Radiation de comptes débiteurs au cours de l'exercice	(419)	-
<b>Solde, fin de l'exercice</b>	<b>5 774 \$</b>	<b>5 907 \$</b>

Voici l'analyse chronologique des comptes débiteurs non dépréciés, classés par date de facturation :

	Nombre de jours après la date de facturation			2021	2020
	31 à 60	61 à 90	Plus de 90		
Le 31 mars 2021	7 106 \$	5 186 \$	7 955 \$	20 247 \$	29 622 \$

En ce qui concerne les comptes débiteurs arriérés, mais non dépréciés, selon les antécédents en matière de crédit et les cotes de solvabilité, rien n'indique que les clients ne seront pas en mesure de respecter leurs obligations.

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité de manière à ce que les ressources financières liquides suffisent pour financer les activités et effectuer les paiements de la dette à long terme. La Société estime qu'elle dispose de suffisamment de fonds, considérant les flux de trésorerie générés à l'interne, le financement gouvernemental et les ressources externes (y compris les installations d'emprunt) pour effectuer les dépenses courantes prévues.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des risques relatifs aux dates d'échéance du passif financier, selon les dates d'échéances des contrats restants (en présupmant qu'ils ne sont pas renouvelés) :

	Entre 1 et			2021	2020
	Moins de 1 an	4 ans	Plus de 4 ans		
Dette (y compris les intérêts)	34 038 \$	69 983 \$	94 093 \$	198 114 \$	208 804 \$
Montant à payer à la Division des produits pétroliers	16 246	-	-	16 246	22 487
Dette bancaire	12 685	-	-	12 685	15 874
Comptes créditeurs et charges à payer	12 441	-	-	12 441	13 790
Dépôts pour services publics	1 632	-	-	1 632	1 525
Montant à payer au gouvernement du Canada	-	-	-	-	1 352
	<b>77 042 \$</b>	<b>69 983 \$</b>	<b>94 093 \$</b>	<b>241 118 \$</b>	<b>263 832 \$</b>

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**  
**Notes complémentaires aux états financiers**  
**Le 31 mars 2021**  
**(en milliers de dollars)**

**18 Instruments financiers (suite)**

*Risque du marché*

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des cours du marché. La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt en ce qui a trait à sa dette à long terme, qui est à taux variable.

La Société a l'intention de maintenir sa dette à taux fixe jusqu'à l'échéance.

La Société est exposée au risque de flux de trésorerie lié aux variations des taux d'intérêt en ce qui concerne sa dette bancaire à taux variable. Pour toute variation de 1 % du taux d'intérêt applicable aux prêts à taux variable, le changement de charges d'intérêts annuel se montrerait par ce qui suit :

	2021	2020
Dette bancaire	127 \$	159 \$
Dette	1 679	1 615
	<b>1 806 \$</b>	<b>1 774 \$</b>

La Société n'est exposée à aucun autre risque du marché relativement aux instruments financiers qu'elle détient.

**19 COVID-19**

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) était une pandémie globale, et elle se propageait rapidement au Canada et au reste du monde. En raison de la pandémie, les activités de la Société ont changé, notamment (i) la fermeture de ses bureaux suivant l'arrêt du territoire, (ii) la suspension temporaire des activités d'arrêt de service pour non-paiement, (iii) l'annulation des frais de retard des clients et (iv) l'offre de modalités de paiement pour certains comptes clients du territoire.

Bien que ces changements n'aient pas eu de répercussions importantes pour la Société pendant l'exercice en cours, la pandémie continue à évoluer et si cette situation se poursuit, les activités de la Société et ses clients pourraient être défavorablement touchées, ce qui pourrait éventuellement avoir des répercussions importantes sur les états financiers.

**20 Données comparatives**

Certains montants présentés à des fins comparatives ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers de l'exercice en cours.

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**

ANNEXE A

**Annexe des immobilisations corporelles**
**Exercice se terminant le 31 mars**
*(en milliers de dollars)*

	Terrains loués	Production	Distribution	Actifs liés à la chaleur résiduelle	Bâtiments autres que des centrales	Véhicules	Autres actifs	2021	2020
<b>Coûts des immobilisations</b>									
Solde en début d'exercice	1 957 \$	342 566 \$	77 355 \$	21 973 \$	21 049 \$	8 095 \$	6 967 \$	<b>479 962 \$</b>	461 385 \$
Transfert des travaux en cours	-	2 804	1 499	-	-	-	57	<b>4 360</b>	18 501
Ajouts de baux de terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	115
Aliénations	(7)	(4 902)	(27)	-	(176)	-	(35)	<b>(5 147)</b>	(39)
Solde en fin d'exercice	1 950	340 468	78 827	21 973	20 873	8 095	6 989	<b>479 175</b>	479 962
<b>Amortissement cumulé</b>									
Solde en début d'exercice	(596)	(123 530)	(25 951)	(11 277)	(6 327)	(4 872)	(3 554)	<b>(176 107)</b>	(162 784)
Amortissement	(36)	(10 054)	(1 556)	(793)	(417)	(612)	(276)	<b>(13 744)</b>	(13 362)
Aliénations	7	4 902	27	-	176	-	35	<b>5 147</b>	39
Solde en fin d'exercice	( 625)	(128 682)	(27 480)	(12 070)	(6 568)	(5 484)	(3 795)	<b>(184 704)</b>	(176 107)
<b>Travaux en cours</b>									
Solde en début d'exercice	-	8 779	3 067	278	959	-	373	<b>13 456</b>	12 451
Ajouts	-	15 184	1 931	140	409	111	406	<b>18 181</b>	19 506
Montants transférés des coûts en immobilisations corporelles	-	(2 804)	(1 499)	-	-	-	(57)	<b>(4 360)</b>	(18 501)
Solde en fin d'exercice	-	21 159	3 499	418	1 368	111	722	<b>27 277</b>	13 456
<b>Valeur comptable nette</b>	1 325 \$	232 945 \$	54 846 \$	10 321 \$	15 673 \$	2 722 \$	3 916 \$	<b>321 748 \$</b>	317 311 \$

Note :

Les achats d'immobilisations corporelles présentés dans l'état des flux de trésorerie sont plus élevés de 2 385 \$ (moins élevés en 2020 – 393 \$), en raison d'une diminution (augmentation en 2020) des créances à payer en fin d'année, résultant de l'ajout d'immobilisations corporelles. Ces montants totalisaient 1 633 \$ au 31 mars 2021 (4 018 \$ en 2020).